



# Plan Régional Santé-Environnement 4 Occitanie

<b>Éditorial</b> .....	<b>1</b>
<b>Le mot de la Présidente du Groupement Régional Santé-Environnement</b> .....	<b>3</b>
<b>Contexte et modalités d'élaboration du PRES 4 Occitanie</b> .....	<b>5</b>
<b>L'élaboration du PRSE 4 Occitanie</b> .....	<b>11</b>
<b>Les modalités de suivi, de mise en œuvre et d'évaluation du PRSE 4 Occitanie</b> .....	<b>15</b>
<b>Les 10 objectifs du PRSE 4 Occitanie</b> .....	<b>18</b>
<b>Annexes</b> .....	<b>66</b>

## ÉDITORIAL

La santé-environnement<sup>1</sup> est un sujet de préoccupation croissante pour la population, avec une prise de conscience collective des interactions entre santé humaine, santé animale, et état de l'environnement et des écosystèmes. Les effets du changement climatique sont directement visibles dans notre région : périodes de sécheresse et de canicule plus longues et plus fréquentes, diminution de la biodiversité, phénomènes de pollution de l'air aux particules fines, aux oxydes d'azote ou à l'ozone ou bien encore l'augmentation des arboviroses et la prolifération d'espèces exotiques envahissantes comme l'ambrosie. Cette interdépendance entre les êtres vivants et les milieux est incarnée par le concept « une seule santé », définie par l'Organisation Mondiale de la Santé comme une démarche permettant de « faire face aux menaces pesant sur la santé à l'interface entre l'animal, l'homme et l'environnement »<sup>2</sup>. Améliorer la santé de nos concitoyens amène donc à s'intéresser aux environnements dans lesquels ils évoluent et avec lesquels ils interagissent.

La santé-environnement nous concerne tous : élus, collectivités, services de l'État, experts, citoyens, associations, entreprises, établissements de santé. Les préoccupations et attentes grandissantes autour de l'eau que nous consommons, l'air que nous respirons, les moyens de transports que nous utilisons, les modes de consommation que nous adoptons, justifient le besoin d'agir ensemble.

Dans ce contexte, le plan régional santé-environnement (PRSE) 4 de l'Occitanie est un levier pour nous organiser en décloisonnant les politiques publiques sectorielles, trouver des synergies et agir de manière coordonnée.

Ce plan régional a été élaboré dans une démarche partenariale avec le groupe régional santé-environnement (GRSE). Il vise à informer, former et éduquer, à promouvoir un urbanisme, un aménagement du territoire et des mobilités favorables à la santé, à prévenir les risques sanitaires liés aux milieux extérieurs en respectant les écosystèmes et la biodiversité, et enfin, à prévenir les risques sanitaires liés aux milieux intérieurs.

Le PRSE 4 prend en compte des spécificités du territoire occitan, avec une évolution démographique conséquente dans un contexte de changement climatique. Le plan appréhende les risques environnementaux, pour les maîtriser ou les réduire afin de diminuer leur impact sur les conditions de vie et notre santé.

<sup>1</sup> Définition de la santé-environnement par l'OMS : "la santé-environnementale comprend les aspects de la santé humaine, y compris la qualité de la vie, qui sont déterminés par les facteurs physiques, chimiques,

biologiques, sociaux, psychosociaux et esthétiques de notre environnement. "

<sup>2</sup> Organisation Mondiale de la Santé, Une seule santé

Ce plan s'inscrit dans la continuité des précédents, qui ont permis de faire émerger dans les territoires un réseau d'acteurs et des actions concourant à la préservation de la santé et de l'environnement, au travers de plus de 100 projets financés lors du précédent exercice (par exemple, la distribution de kits de mesures radon, la formation des professionnels de santé, les campagnes de sensibilisation sur les perturbateurs endocriniens, les webinaires à l'attention des collectivités sur l'urbanisme favorable à la santé, des actions de sensibilisation aux moustiques tigres, le déploiement de concerts pédagogiques relatifs aux risques auditifs...). Le PRSE 4 capitalise les dynamiques déjà lancées en faveur de la santé humaine, la santé animale et la santé des écosystèmes en Occitanie. Ses actions sont renouvelées et étendues pour prendre en compte les attentes de la population.

La consultation citoyenne de 2022 a conduit à intégrer davantage les enjeux liés aux effets du changement climatique, la notion d'« une seule santé », et la réduction des inégalités sociales et environnementales de santé. Ces trois sujets guideront notre action tout au long de la durée du plan.

Ensemble, nous devons agir avec les acteurs du territoire pour déployer et garantir la mise en œuvre de cette feuille de route pour l'Occitanie pour les cinq années à venir (2023-2028), en l'articulant pleinement avec le nouveau Projet Régional de santé (PRS) 2023-2028, au travers des défis communs en termes de prévention et promotion de la santé, avec plus de visibilité et de lisibilité sur nos actions.



**Pierre-André DURAND**  
Préfet de la région Occitanie  
Préfet de la Haute-Garonne



**Didier JAFFRE**  
Directeur général  
de l'Agence régionale  
de santé Occitanie



**Carole DELGA**  
Présidente du Conseil  
régional Occitanie

## LE MOT

# de la présidente du Groupe Régional Santé-Environnement

**Mme Catherine CECCHI**

---

Travailler pour la santé publique et surtout pour la santé-environnement a toujours été un de mes objectifs.

Accepter le poste de présidente du Groupe Régional Santé-Environnement pour le PRSE 4 Occitanie est un grand honneur qui me permettra, je l'espère, de contribuer à faire vivre les environnements sous toutes leurs formes, avec tous les acteurs, qu'ils soient professionnels de santé, du bâtiment, de l'environnement, des sciences, des collectivités territoriales, des institutions, mais aussi qu'ils soient, habitants, usagers, utilisateurs...

Le PRSE 4 Occitanie décline, en l'adaptant aux spécificités et aux besoins de notre région, le Plan National Santé 4 (PNSE 4). Il traite d'un sujet prioritaire, l'Environnement, considéré comme un déterminant majeur de notre santé.

Parler d'environnement sans « S » est insuffisant car nos environnements sont multiples et « les facteurs environnementaux », comme le rappelle l'OMS, « sont responsables de 23 % des décès et de 25 % des pathologies chroniques dans le monde. Chaque année, sur cinq nouvelles maladies humaines qui apparaissent, trois sont d'origine animale ».

Le PNSE 4 prend en compte ces constats en s'interrogeant sur les multitudes d'environnements de vie urbains, ruraux, agricoles, montagnards, de plaines... qui nous entourent et sur leurs conséquences et impacts sur la santé du « Vivant » sous toutes ses formes, c'est-à-dire de l'humain, de la faune, de la flore, de l'air, de l'eau, des sols, de l'habitat, bref, de tout ce qui est ou contribue au Vivant dans le cadre d'une "seule santé".

De nombreux facteurs peuvent être favorables ou défavorables à la Santé : ils s'interpénètrent avec nos environnements de vie et constituent le socle même de la Santé-Environnement.

En Occitanie, l'élaboration du PRSE 4 est respectueux du PNSE 4 et dans la continuité des trois précédents PRSE. Il a beaucoup évolué depuis les premiers PRSE Languedoc Roussillon et Midi-Pyrénées de 2006-2008, très axés sur la sécurité sanitaire. Quel chemin parcouru pour la Santé-Environnement en presque 20 ans, avec en prime la fusion de deux régions en une seule, l'Occitanie, une des plus grandes de France métropolitaine !

Au niveau de notre région, quatre axes se déclinent en dix objectifs respectant les objectifs nationaux mais prenant en compte les besoins régionaux.

Le premier axe du plan « informer, former, éduquer à la santé-environnement » nécessite de mobiliser tous les acteurs des secteurs santé, éducatifs, sociaux mais aussi ceux de l'architecture, de l'urbanisme, de la construction, de l'aménagement du territoire en intégrant les transports, la mobilité, les déplacements. Les collectivités territoriales sont en première ligne dans la mise en œuvre de ce PRSE 4, sans oublier les besoins du terrain et ceux des habitants-utilisateurs-usagers.

Le deuxième axe est celui de travailler sur des environnements de vie de proximité favorables à la santé. L'objectif 2 de cet axe est de promouvoir un aménagement du territoire où urbanisme et besoins des usagers seront indissociables de la notion d'amélioration de nos espaces et lieux de vie urbains, ruraux, campagnards, montagnards, littoraux. La mise en œuvre de l'axe 2 intégrera les quatre éléments essentiels de nos environnements de vie à savoir l'air, l'eau, la température et les sols. Ces quatre éléments, s'ils peuvent être source de vie, peuvent aussi être source de risque.

Les risques environnementaux seront les objectifs de l'axe 3 en les prévenant, en les surveillant, et en les anticipant, pour que la santé du Vivant soit la moins impactée possible.



### **Catherine CECCHI**

*Présidente Société Régionale Santé Publique Occitanie  
Vice-présidente Société Francophone Santé-environnement  
Administrateur Société Française de Santé Publique  
Membre Extérieur du Conseil Plénier Faculté Odontologie Montpellier  
Enseignante Santé Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Montpellier/La Réunion*

Le dernier axe, l'axe 4, est orienté sur la qualité de nos environnements de vie intérieurs à savoir l'habitat, les lieux de travail et les lieux de loisirs.

Ce PRSE 4 se déclinera de 2023 à 2028, en prenant en considération le fait que lorsqu'on est « petit » on ne voit pas le monde de la même façon que lorsqu'on est « grand », que l'on peut être jeune et que l'on sera ensuite senior, que l'on peut être en bonne santé mais que parfois un handicap peut venir troubler, changer, métamorphoser nos modes de vie... bref, en prenant en compte toutes les étapes de la vie sans les sectoriser.

Ce PRSE 4 s'obligera à intégrer une réflexion transversale, tout en respectant l'originalité de notre Occitanie si riche et variée en climat, en paysages, en modes de vie, et qui va du bord de mer aux montagnes en passant par les plaines agricoles et viticoles, les régions touristiques, les grandes métropoles et les villages chargés d'histoire.

# Contexte et modalités

## D'ÉLABORATION DU PRSE 4 OCCITANIE

### Contexte national : le Plan National Santé-Environnement

Le Plan Régional Santé-Environnement 4 de l'Occitanie constitue la **déclinaison régionale du 4<sup>ème</sup> Plan National Santé-Environnement (PNSE)**, comme le prévoit les articles L.1311-6 et L.1311-7 du Code de la Santé Publique.

Copiloté par les ministères des Solidarités et de la Santé et de la Transition écologique, le Plan National Santé-Environnement est un document cadre définissant les **grands enjeux pour la France en matière de santé-environnement** pour les cinq prochaines années.

Le PNSE4 vise à permettre à chacun (citoyens, consommateurs, élus, professionnels, chercheurs...) :

- de mieux comprendre les risques auxquels il s'expose, afin de mieux se protéger, et protéger son environnement...
- d'agir pour un environnement favorable à toutes les santé (humaine, animale et environnementale).

Il définit **4 enjeux prioritaires** :

- S'informer, se former et informer sur l'état de son environnement et les bons gestes à adopter pour sa santé et celle des écosystèmes
- Réduire les expositions environnementales affectant la santé humaine et celle des écosystèmes sur l'ensemble du territoire
- Démultiplier les actions concrètes menées par les collectivités dans les territoires
- Mieux connaître les expositions et les effets de l'environnement sur la santé des populations et des écosystèmes

Ce nouveau Plan doit être l'occasion d'accélérer la mobilisation des acteurs dans les territoires, et de répondre aux préoccupations des populations aux questions de santé-environnement.

Les enjeux prioritaires définis dans le PNSE 4 fixent un cadre pour l'élaboration des Plans Régionaux Santé-Environnement, qui doivent s'inscrire en cohérence de la stratégie nationale tout en tenant compte des facteurs de risques spécifiques de leur territoire. Cinq actions du plan national doivent être déclinées dans le PRSE4, à savoir :

- La formation des professionnels de santé ;
- La prévention des maladies vectorielles transmissibles par les moustiques ;
- La prévention, la surveillance et la gestion des impacts en santé humaine causés par les espèces exotiques envahissantes ou proliférantes ;
- L'amélioration de la qualité de l'air intérieur des établissements accueillant des populations sensibles ;
- La surveillance de la santé et de la faune terrestre et la prévention des zoonoses.

## Les enjeux du PRSE 4

Le 4<sup>ème</sup> Plan Régional Santé-environnement de la région Occitanie a pour ambition de **poursuivre la mise en synergie des acteurs du territoire** œuvrant pour la santé humaine, pour la santé animale, et pour la préservation de l'environnement.

De fait, les objectifs opérationnels ont été co-construits avec les acteurs et seront mis en œuvre au travers de la **collaboration d'un large panel de partenaires**, allant des associations aux établissements de santé, en passant par les collectivités, les universités, les observatoires et instituts de recherche, les services de l'Etat ou bien encore les professionnels du bâtiment

Le PRSE 4 vise à soutenir et **mettre en lumière les initiatives locales, innovantes et décloisonnées déjà en cours ou à venir dans la région**, afin d'encourager les porteurs de ces actions, d'inspirer et d'inciter les collectivités, les professionnels et les citoyens à devenir des acteurs de la santé-environnement, en agissant au niveau local.

Une attention particulière sera portée sur la mobilisation des **collectivités territoriales** qui disposent de leviers d'actions importants au travers de leurs compétences (urbanisme, déplacements, développement économique, social...) pour agir sur les déterminants de santé (comportements

favorables à la santé, environnements sains...)

Le PRSE 4 s'inscrit dans la continuité du PRSE 3 en reprenant une structuration des mesures en **quatre axes** :

- Informer, former et éduquer à la santé-environnement ;
- Promouvoir un urbanisme, un aménagement du territoire et des mobilités favorables à la santé ;
- Prévenir et limiter les risques sanitaires liés aux milieux extérieurs, dans le respect des écosystèmes et de la biodiversité ;
- Prévenir ou limiter les risques sanitaires liés aux milieux intérieurs

Au-delà des axes et objectifs du PRSE4, le plan doit prendre en **compte 4 principes directeurs transversaux** dans le cadre de sa définition et de sa mise en œuvre :

**Une seule santé** : Les objectifs et mesures opérationnelles du PRSE 4 doivent permettre, dans une approche intégrée et décloisonnée, la mise en place d'actions pour limiter les expositions et les risques pour les hommes, pour les animaux et pour les écosystèmes, selon le concept "une seule santé" (One Health, cf. encart ci-dessous).



**La notion de territorialisation** : Le PRSE 4 doit permettre d'initier des actions pour répondre de façon spécifique aux différents enjeux rencontrés sur les territoires, au niveau local. A titre d'exemples, les collectivités dotées de contrats locaux de santé doivent être des acteurs clefs à mobiliser pour déployer les mesures du plan dans les territoires et répondre au mieux aux problématiques identifiées. En l'occurrence, les contrats locaux de santé doivent comporter obligatoirement un axe « santé-environnement ».

**La question de la résilience au changement climatique** : Les effets du changement climatique ont des répercussions sur la santé humaine et les écosystèmes. Les objectifs opérationnels du plan prennent en compte ces enjeux liés au changement climatique, afin d'initier des actions d'adaptation pour renforcer la résilience des territoires et des populations, ainsi que des actions d'atténuation pour réduire l'impact des activités humaines sur l'environnement, et notamment les émissions de gaz à effet de serre.

**La lutte contre les inégalités sociales et environnementales de santé** : Les niveaux d'exposition et de vulnérabilité diffèrent entre les individus au regard de leur lieu de vie, de leur accès aux soins, de leurs conditions de travail, de comportements moins favorables à la santé ou bien encore de pathologies préexistantes. Les mesures du PRSE 4 devront, lorsque cela s'y prête, être conduites de façon à répondre aux besoins spécifiques des personnes en situation de vulnérabilité et/ou surexposées aux facteurs de risques environnementaux susceptibles de produire des effets sur la santé.

---

## FOCUS UNE SEULE SANTÉ

*Pour la première fois, le PNSE intègre le principe "Une seule santé", qui constitue l'un des enjeux transversaux du PRSE 4 Occitanie*

**« Une seule santé » est un concept promouvant une approche pluridisciplinaire et globale des enjeux sanitaires.** Mis en avant depuis le début des années 2000, il met en avant les liens étroits qui unissent santé humaine, santé animale, et état écologique global. Ces interconnexions complexes doivent être prises en compte lors des prises de décisions sur le plan sanitaire ou environnemental, afin d'équilibrer et d'optimiser durablement la santé de l'ensemble des écosystèmes.

*Le concept "Une seule santé" (en anglais "One Health") fait l'objet d'une alliance quadripartite depuis 2010 entre l'Organisation mondiale de la santé (OMS), l'organisation mondiale de la santé animale (OMSA), l'Organisation des Nations Unies pour l'agriculture et l'alimentation (FAO) et le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE).*

Les travaux d'élaboration du PRSE4 ont été menés en parallèle de ceux du Projet Régional de Santé (PRS) de l'ARS, co-construit avec tous les partenaires de la santé en Occitanie afin de mieux articuler ces deux documents stratégiques en termes de calendrier et de communication et d'intégrer les préoccupations de la santé-environnementale dans ce nouveau PRS.

Aussi, le PRSE est mis en exergue au sein du PRS, au travers de deux défis spécifiques de l'Engagement 1 du Cadre d'Orientation Stratégique, suffisamment englobants et caractéristiques des enjeux actuels et à venir : Prendre en compte la santé-environnementale dans les politiques de santé au titre d'une seule santé ("One health"), Prévenir et s'adapter aux répercussions en santé du changement climatique.

Des objectifs opérationnels relatifs à la santé-environnement figurent ainsi dans le PRS, aussi bien dans le Schéma Régional que dans les Schémas Territoriaux, en fonction des priorités départementales.

Cette intégration des problématiques de santé-environnement dans le PRS, correspond à l'esprit et aux finalités de la nouvelle Stratégie Nationale de Santé qui appelle à la prise en compte des déterminants environnementaux et permet de valoriser des priorités qui font sens et reflètent bien l'articulation étroite entre la santé tout court et la santé-environnementale, tout particulièrement au niveau de la prévention et de la promotion de la santé.

## La santé-environnement en Occitanie

### L'Occitanie en quelques chiffres...



**4<sup>ème</sup> région** de France la plus peuplée, avec 6 101 005 habitants<sup>3</sup>  
**2<sup>ème</sup> région** de France métropolitaine en termes d'attractivité démographique<sup>4</sup>  
**2<sup>ème</sup> région** agricole de France<sup>5</sup>

L'une des régions les plus riches en matière de **biodiversité**  
Le bassin méditerranéen : l'un des **34 points chauds** (« hotspots » de la biodiversité identifiée dans le monde)<sup>6</sup>

### L'Occitanie en quelques chiffres



**Insalubrité des logements :**  
180 000 logements potentiellement indignes (1 logement sur 20)<sup>7</sup>  
**Radon dans l'habitat :**  
780 000 habitants potentiellement exposés<sup>8</sup>

### Eau et santé en Occitanie



**Eau potable :** 98% de la population alimentée par une eau de bonne qualité bactériologique, 86.5% de la population alimentée par une eau de bonne qualité et conforme à la réglementation pour les pesticides toute l'année.<sup>9</sup>  
**Eaux de loisirs :** 100% des eaux de baignade en mer (154 sites contrôlés) et 92% des eaux de baignade en eau douce (298 sites contrôlés) sont classées en bonne, voire en excellente qualité en Occitanie (2022)<sup>10</sup>  
**Sécheresse :** en 2023, tous les départements ont été concernés par des arrêtés préfectoraux de vigilance, d'alerte ou de crise avec risque de dégradation de la qualité associé.

<sup>3</sup> INED, 2023

<sup>4</sup> INSEE, janvier 2020

<sup>5</sup> DRAAF, Recensement agricole, 2020

<sup>6</sup> La Région, Elaboration de la Stratégie régionale pour la biodiversité de la région Occitanie, octobre 2018

<sup>7</sup> Fondation Abbé Pierre Occitanie, 2023

<sup>8</sup> ARS Occitanie, Plan Régional Santé Travail, 2020

<sup>9</sup> ARS Occitanie, 2023

<sup>10</sup> ARS Occitanie, Se baigner en toute sécurité en Occitanie, 2023

## Qualité des sols et santé en Occitanie



**Sites et sols pollués** (dont anciens sites miniers) : Environ 350 sites avec pollution des sols suspectée ou avérée<sup>11</sup>

## Air extérieur et santé en Occitanie



**Pollution aux particules** : 3100 décès par an<sup>12</sup>  
**Dioxyde d'azote** : Entre 2900 et 5950 personnes exposées de façon chronique à des dépassements de valeurs limites en 2021<sup>13</sup>  
**Episodes de pollution (particules fines, ozone)** : 31 jours en 2021 (exposition ponctuelle)<sup>14</sup>  
**Ozone** : 80% de la population exposée à des dépassements de l'objectif de qualité<sup>15</sup>  
**Pesticides dans l'air** : 27 pesticides quantifiés sur l'ensemble des sites de mesure en 2019-2020<sup>16</sup>

## Zoonoses, maladies vectorielles, espèces envahissantes et allergènes en Occitanie



**Moustique tigre** : 90% de la population régionale concernée – 5 foyers de transmission autochtone d'arboviroses en 2022  
**Ambrosie** : 15% des communes touchées, en progression<sup>17</sup>  
**Espèces Exotiques Envahissantes** : 4 fois plus d'introductions en Occitanie en 40 ans<sup>18</sup>

## Produits phytosanitaires et santé en Occitanie



**Produits phytopharmaceutiques** : 14% des ventes nationales. Environ 15% avec substances CMR (cancérogènes et/ou mutagènes et/ou toxiques pour la reproduction) dont certaines sont des perturbateurs endocriniens.

<sup>11</sup> BASOL, Base de données 49

<sup>12</sup> Santé Publique France, 2019

<sup>13</sup> Santé Publique France, 2019

<sup>14</sup> ATMO, Evaluation des pesticides dans l'air ambiant en Occitanie, Campagne 2019-2020

<sup>15</sup> ATMO, Bilan annuel, 2021

<sup>16</sup> ATMO, Bilan annuel, 2021

<sup>17</sup> ARS, 2023

<sup>18</sup> ARS, Stratégie Régionale relative aux EE, 2023

# L'élaboration DU PRSE 4 OCCITANIE

Le 4<sup>ème</sup> Plan Régional Santé-environnement de l'Occitanie s'inscrit ainsi dans la continuité des PRSE 1 et 2 des ante-régions et du PRSE 3. Les objectifs opérationnels fixés prennent en compte :

- Le bilan du PRSE 3 (2017 – 2021)
- Les résultats de la consultation citoyenne (mai – septembre 2022)
- Les priorités identifiées lors des ateliers d'écriture (février - avril 2023).

## Le bilan du PRSE 3



Le PRSE 3 (2017 – 2021) a fait l'objet d'un bilan en 2022, afin de tirer des enseignements de sa mise en œuvre (points forts, axes d'amélioration, opportunités). Consultable sur le site PRSE Occitanie<sup>19</sup>, il a été réalisé par le bureau d'étude GINGER BURGEAP, mandaté par l'ARS Occitanie et la DREAL Occitanie, afin de disposer d'un bilan évaluatif indépendant.

Ce bilan contient une fiche de synthèse pour chacune des mesures du plan, présentant les actions mises en œuvre, précisant le niveau de satisfaction des pilotes, et intégrant un score de réussite de la mesure selon un barème défini.

Le bilan du PRSE 3 proposait des perspectives d'amélioration en vue du prochain plan. Elles ont été prises en compte lors des travaux d'élaboration du PRSE 4. A titre d'exemples :

- **Impliquer davantage de pilotes relevant du monde associatif, des industries, des instituts de recherche** : que cela soit pour la définition des objectifs du plan ou la mise en œuvre des mesures, il est bénéfique que davantage d'acteurs de terrain soient impliqués dans le PRSE 4, afin de capitaliser sur leurs compétences techniques et leur connaissance des enjeux des territoires.

- **Ajouter la thématique des perturbateurs endocriniens** : si des lauréats aux appels à projets 2018-2021 ont été financés sur cette thématique, cette dernière n'était pas mentionnée dans le PRSE 3 (sujet relativement nouveau en France au moment de l'élaboration du plan), et doit ainsi figurer dans le PRSE 4.
- **Mettre en œuvre davantage d'actions opérationnelles, et non uniquement des actions de sensibilisation** : la majorité des actions du PRSE 3 étaient des tâches de sensibilisation, et les entretiens menés lors du bilan ont montré que les acteurs ont regretté qu'une place mineure ait été accordée à des actions plus opérationnelles (ex. : distribution de kits pour la réalisation de diagnostics de pollution au radon).

<sup>19</sup> Bilan du PRSE 3 Occitanie, 2022, DREAL et ARS

## La consultation citoyenne

Une enquête grand public préalable à l'élaboration du futur Plan Régional Santé-environnement 4 (PRSE Occitanie) s'est tenue de mai à septembre 2022. Cette enquête a été l'occasion d'inaugurer la nouvelle plateforme de la Fabrique citoyenne en santé Occitanie.

Elle a été lancée à l'initiative de l'ARS Occitanie et de la DREAL Occitanie

afin de donner de l'ampleur à une démarche de consultation citoyenne sur les questions de santé-environnement au cœur de nos territoires.

L'enquête a été mise en ligne pendant 4 mois, du 13 mai au 14 septembre 2022, et a recueilli 751 réponses.

Les principaux enseignements sont présentés ci-dessous.

### Niveaux perçus d'information les plus élevés (sur 18 sujets proposés) :

- Changement climatique (6,7/10)
- Insectes vecteurs de maladies (6/10)
- Qualité des eaux de baignade (5,6)

### Thèmes jugés les plus importants (sur 18 sujets proposés) :

- Changement climatique
- Perturbateurs endocriniens
- Qualité de l'air
- Pesticides
- Qualité de l'eau du robinet

### Niveaux perçus d'information les plus bas (sur 18 sujets proposés) :

- Radon (2,6/10)
- Ondes électromagnétiques (3,7/10)
- Qualité air intérieur (3,7/10)
- Plantes invasives (3,7/10)

### Connaissance du Plan Régional Santé-Environnement 3 en Occitanie

- Sur les 751 répondants, **30,4% (228) ont indiqué connaître les priorités régionales formulées dans le PRSE** et parmi ces derniers, 199 ont précisé comment ils en avaient entendu parler.
- Sur l'ensemble des répondants, la **source d'information** de loin la plus répandue est le **réseau professionnel ou le cadre scolaire** qui est cité dans 144 réponses (72,4%)

Les participants ont également formulé **des propositions d'actions à mettre en œuvre** pour prévenir et agir sur les risques en santé-environnement.

Ces actions relevaient de **trois catégories** :



**L'information locale**, précise et adaptée des habitant(e)s des territoires



**La planification de l'action publique** pour un environnement favorable à la santé avec ses aspects législatifs, financiers et réglementaires



**Les actions de coercition**

## Les ateliers d'écriture du Groupe Régional Santé-Environnement

Les objectifs et mesures figurant dans le PRSE 4 sont le fruit de travaux concertés des membres du Groupe Régional Santé-Environnement (GRSE), qui se sont déroulés de février à juin 2023.

Sa composition s'est vue enrichie depuis le PRSE 3, avec de nouveaux acteurs ayant accepté de participer aux travaux.

Le GRSE est une instance rassemblant un nombre important d'acteurs locaux, issus de structures variées (associations, professionnels de santé, du bâtiment, agences d'urbanisme, collectivités, services de l'Etat etc.) et représentatifs de la communauté santé-environnement de la région Occitanie.

### Le GRSE comprend pour les 5 prochaines années :

- Des académies et universités
- Des administrations et agences d'État
- Des collectivités territoriales
- Des associations (protection de l'environnement, consommateurs, etc.)
- Des coordonnateurs de contrats locaux de santé, des CHU et cliniques
- Des professionnels de santé et représentants de professionnels de santé
- Des réseaux
- Etc...

Organisé en 4 groupes de travail qui se sont réunis à 4 reprises de février à juin 2023, le GRSE a été chargé d'identifier les thématiques prioritaires

à intégrer au plan, et de les rédiger sous forme d'objectifs opérationnels et de mesures à mettre en œuvre.

En 2023, le GRSE c'est près d'une **centaine d'acteurs** mobilisés pour l'élaboration du PRSE 4 et répartis en **4 groupes de travail**

Ces travaux se sont déroulés dans une **démarche participative et intersectorielle au cours de 4 rencontres en présentiel et en distanciel**. Chaque groupe de travail rassemblant des acteurs issus de structures variées se sont réunis en ateliers animés par les référents de chaque axe.

Le GRSE s'est réuni à différentes reprises pour ces travaux d'élaboration du plan :

- Le 14 février, à Lézignan-Corbières, à l'occasion de la journée de lancement du PRSE 4, réunion en plénière puis en groupes de travail pour le premier atelier d'écriture
- Le 28 mars, en distanciel, pour le second atelier d'écriture
- Le 11 avril, en distanciel, pour le troisième atelier d'écriture
- Le 7 juin, en distanciel, pour la réunion de synthèse des travaux d'écriture



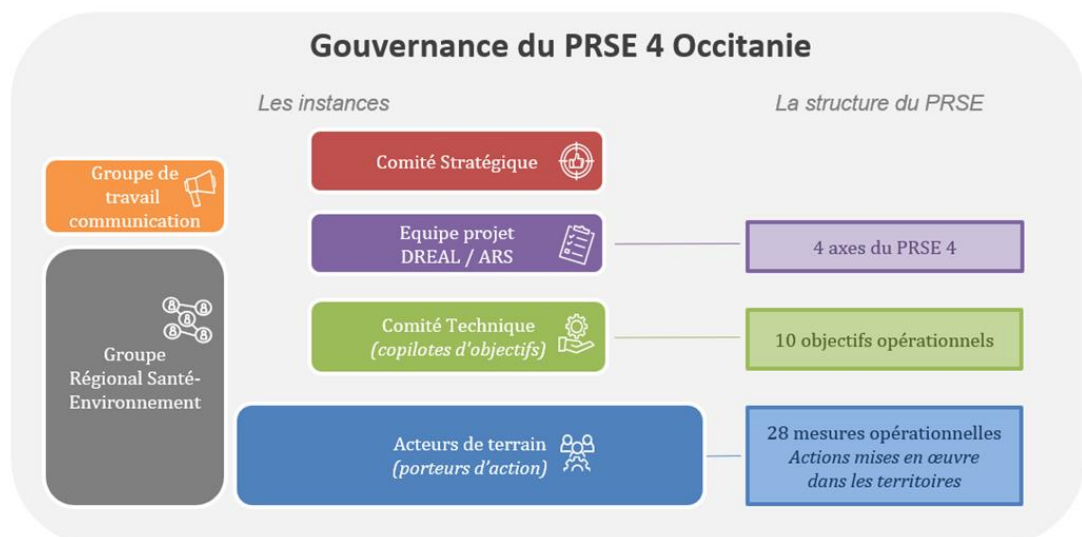
# Les modalités de suivi, de mise en œuvre et d'évaluation DU PRSE 4 OCCITANIE

## Gouvernance

La gouvernance du plan s'opère autour d'un comité stratégique présidé par le Secrétaire Général aux Affaires Régionales et constitué de l'agence régionale de santé (ARS), de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL), de la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF) et du Conseil Régional.

La Préfecture de Région, l'Agence Régionale de Santé et le Conseil Régional signent ensemble le Plan régional santé-environnement.

Le suivi de sa mise en œuvre au cours des 5 ans à venir est assurée grâce à un ensemble d'acteurs organisés selon la gouvernance ci-dessous.



## L'équipe projet

L'équipe projet, composée des référents PRSE DREAL et ARS, constitue l'instance de coordination chargée de l'animation technique, du suivi de la mise en œuvre du PRSE 4, et de l'organisation des différentes instances de gouvernance du plan : comité stratégique, comité technique, groupe de travail communication et groupe régional santé-environnement (GRSE).

Elle assure le suivi opérationnel du plan et coordonne l'ensemble des travaux de sa mise en œuvre. Elle fait également le lien entre les instances nationales en charge du PNSE et les instances régionales et locales.

## Le comité technique

Composé des pilotes d'objectifs, qui sont en lien et accompagnent les acteurs de terrain pour mener des actions, ce comité assure le suivi opérationnel de la mise en œuvre du plan.

Il permet la mobilisation des pilotes, et de façon indirecte celle des acteurs et partenaires dans la durée.

Le comité technique se réunit 3 fois par an afin de rendre compte à l'équipe projet de l'état d'avancement des travaux et des éventuelles difficultés rencontrées.

## Le comité stratégique

Le comité stratégique, présidé par le SGAR et regroupant l'ARS, la DREAL, la DRAAF et le Conseil Régional, constitue l'instance décisionnaire qui définit et valide les orientations stratégiques et opérationnelles du plan, au regard des éléments du suivi et d'évaluation et selon les priorités partagées.

Chaque année, il valide la feuille de route annuelle du plan et définit les fonds alloués (appels à projets, appels à manifestation d'intérêt, etc.).

## Le Groupe Régional Santé-environnement (GRSE)

Le GRSE est une instance de débat, un espace de dialogue et de concertation composé des acteurs santé-environnement de la région Occitanie (associations de protection de l'environnement, de consommateurs, collectivités territoriales, professionnels de santé, établissements de santé, élus, représentants d'usagers, agences d'urbanisme, coordonnateurs de contrats locaux de santé, professionnels du bâtiment...).

Ce groupe a été mobilisé au cours des travaux d'élaboration du plan dans le cadre d'ateliers thématiques afin de définir son contenu, ses orientations, ses actions, les partenaires à mobiliser, etc. Il sera également consulté chaque année sur le bilan annuel du plan et pourra proposer des évolutions au plan d'action.

## Le groupe de travail « Communication »

Le groupe de travail « Communication » est composé des responsables de la communication des différents partenaires du comité stratégique. Son objectif est d'appuyer l'équipe projet dans la planification des actions de communication relatives au PRSE.

Cette instance est primordiale pour valoriser et donner de la visibilité aux actions déployées dans le cadre du PRSE.

## Modalités de mise en œuvre des mesures

La mise en œuvre des mesures du PRSE 4 est assurée par des acteurs de terrain (collectivités, associations, entreprises, contrats locaux de santé, structures de soins, etc.), qui mettent en place des actions concrètes dans les territoires. Pour chaque mesure, des actions sont mentionnées à titre d'exemple et d'autres peuvent être proposées. Des appels à projet et/ou appels à manifestation d'intérêt permettent de soutenir financièrement les projets des acteurs de terrain.

Les porteurs d'action sont en lien avec les copilotes d'objectifs qui les accompagnent dans l'élaboration et le lancement de leurs initiatives (méthodologie, mise en lien avec des partenaires, etc.) ainsi que pour le suivi des indicateurs de mise en œuvre et de résultat qui auront été définis.

## Évaluation du PRSE 4

Chaque action du PRSE 4 fera l'objet d'un suivi grâce à des indicateurs :

- D'activité (ex : le nombre de personnes sensibilisées, nombre de pistes cyclables financées, etc.)
- De résultat, lorsque cela est possible (par ex. qualité de l'air dans un lieu donné)

Ces indicateurs permettront aux copilotes d'objectifs et à l'équipe projet de suivre l'avancée du plan tout au long des 5 ans, et d'appréhender son évaluation.

Pour chaque mesure, des indicateurs sont proposés en fonction des types d'actions menées, et figurent à titre d'exemples. Les porteurs d'actions devront les définir selon les spécificités de leurs projets.

Ces indicateurs serviront pour réaliser l'évaluation finale du plan. Une évaluation à mi-parcours pourra également être conduite.



# Les 10 objectifs

## DU PRSE 4 OCCITANIE

Le PRSE 4 Occitanie définit 4 axes, 10 objectifs prioritaires et 28 mesures opérationnelles.

### Axe1

**Informier, former et éduquer  
à la santé-environnement** ..... 19

### Axe2

**Promouvoir un urbanisme, un aménagement du territoire  
et des mobilités favorables à la santé** ..... 31

### Axe3

**Prévenir et limiter les risques sanitaires  
liés aux milieux extérieurs, dans le respect  
des écosystèmes et de la biodiversité** ..... 39

### Axe4

**Prévenir et limiter les risques sanitaires  
liés aux milieux intérieurs** ..... 52

Axe 1

# Informer, former et éduquer à la santé-environnement

## Objectif 1.1

**Développer les compétences pédagogiques en santé-environnement de l'ensemble des professionnels de santé et des secteurs socio-éducatif et médico-social** ..... 20

### Mesure 1.1.1

**Développer une école de la santé-environnement pour les professionnels de santé et des secteurs socio-éducatif et médico-social** ..... 21

### Mesure 1.1.2

**Mettre à disposition des professionnels de santé et des secteurs socio-éducatif et médico-social du territoire des ressources en santé-environnement** ..... 22

### Mesure 1.1.3

**Accompagner et mettre en réseau les professionnels des secteurs sanitaire, médico-social et socio-éducatif menant des projets en santé-environnement** ..... 23

## Objectif 1.2

**Mobiliser et accompagner les collectivités dans leur rôle de relais de la santé-environnement** ..... 24

### Mesure 1.2.1

**Favoriser la mise en réseau, le partage d'expériences et la mutualisation entre les collectivités territoriales/élus territoriaux engagés en matière de santé-environnement** ..... 24

### Mesure 1.2.2

**Sensibiliser, former et accompagner les personnels et élus des collectivités en matière de santé-environnement** ..... 25

## Objectif 1.3

**Mobiliser les citoyens sur les sujets de santé-environnement et renforcer leur pouvoir d'agir** ..... 27

### Mesure 1.3.1

**Sensibiliser les citoyens dès le plus jeune âge via les acteurs relais** ..... 28

### Mesure 1.3.2

**Renforcer la mobilisation citoyenne en faveur de la santé-environnement** ..... 29

### Mesure 1.3.3

**Renforcer la participation citoyenne dans le cadre de l'ensemble des politiques publiques abordant des enjeux de santé-environnement** ..... 30



## **Informer, former et éduquer** à la santé-environnement

L'axe 1 du PRSE 4 est un axe transverse à l'ensemble du plan. Il vise à fournir aux professionnels, aux collectivités et aux citoyens, les connaissances et les compétences qui leur permettront d'agir sur l'environnement et la santé. Cet axe est composé de trois objectifs s'adressant aux cibles suivantes :

- les professionnels de santé et les professionnels des secteurs socio-éducatif et médico-social,
- les collectivités territoriales,
- les citoyens.

Pour mener à bien ces objectifs, le PRSE 4 prévoit des mesures pour informer, former, éduquer, mobiliser, engager la participation citoyenne, et mettre en réseau.

Des précisions sur ces différents termes sont apportées dans le lexique présent en annexe du document.

### **Objectif opérationnel 1.1**

Développer les compétences pédagogiques en santé-environnement de l'ensemble des professionnels de santé et des secteurs socio-éducatif et médico-social

L'axe 1 prévoit de mener des actions en direction des professionnels de santé et des professionnels des secteurs socio-éducatif et médico-social, pour qu'ils puissent acquérir ou renforcer leurs connaissances et compétences en santé-environnement.

A terme, l'objectif est de faire de ces professionnels de véritables vecteurs de sensibilisation et de formation en matière de santé-environnement auprès de leur public.

Mesure  
1.1.1

## Développer une école de la santé-environnement pour les professionnels de santé et des secteurs socio-éducatif et médico-social

### ■ Les enjeux

Aujourd'hui, le champ santé-environnement est une thématique partiellement présente dans les référentiels de formation initiale des professionnels de santé. En formation continue, elle représente une part très faible des formations labellisées "Développement Professionnel Continu".

L'objectif de cette mesure est de permettre aux professionnels de santé, du médico-social et du secteur socio-éducatif de mieux appréhender le lien entre la santé et l'environnement, d'adapter leur posture professionnelle et leur contenu pédagogique. Ils pourront ainsi transmettre les gestes à adopter pour préserver sa santé et celles des autres, et promouvoir ces connaissances et ces comportements auprès des publics qu'ils côtoient ou prennent en charge.

Cette mesure revêt deux principaux enjeux :

- Intégrer les thématiques de santé-environnement et de développement dans la formation des professionnels (comme les soignants) de manière transversale, en décloisonnant l'enseignement santé-environnement et la formation scientifique, pour que ces thématiques soient inscrites dans leur pratique
- Renforcer et développer les parcours spécialisés en santé-environnement, notamment les diplômes universitaires (DU) existants, pour constituer un vivier de formateurs experts

### ■ Mots clefs

- Enseignement
- Formation

### ■ Les publics et/ou territoire cibles

- Professionnels de santé et du médico-social
- Professionnels du secteur socio-éducatif
- Professionnels de la petite enfance
- Universités

### ■ Exemples d'actions concrètes à mettre en œuvre

- Élaboration d'un référentiel de compétences en santé-environnement pour les professionnels de santé
- Renforcement des modules de santé-environnement et développement durable dans les DU ouverts aux professionnels de santé
- Création d'un DU sur l'éco-conception des soins
- État des lieux des services sanitaires en santé
- Mise en place de formations continues en santé-environnement adaptées aux spécificités des territoires et en interprofessionnalité
- Formations santé-environnement pour les autres professionnels (petite enfance, protection maternelle et infantile, crèches, éducation nationale, travailleurs sociaux, entreprises, associations...)
- Mise en place d'un consortium relatif au déploiement d'une école en santé-environnement, regroupant l'ARS, les universités, l'éducation nationale, les organismes de formation des publics socio-éducatifs, les établissements de santé (CRPPE), le conseil régional
- Promouvoir les formations santé-environnement/développement durable existantes (ex : DU «Management du développement durable en santé » portées par Montpellier Management, le CESEGH et le C2DS)

### ■ Exemples d'indicateurs à suivre

- Nombre de nouvelles formations mises en place
- Nombre de formations réalisées
- Nombre de professionnels formés

### ■ Potentiels partenaires

ARS, DGS, EHESP, Universités, Direction Grand Projet Toulouse, Direction Programme structurant Montpellier, IREPS, GRAINE, DRAPPS, Mutualité Française, CNFPT, Education Nationale

## Mesure 1.1.2

### Mettre à disposition des professionnels de santé et des secteurs socio-éducatif et médico-social du territoire des ressources en santé-environnement

#### ■ Les enjeux

La question de la ressource dans les champs de la prévention et de l'éducation est majeure, elle concerne autant la recherche de qualité pédagogique que la montée en compétence des acteurs, le partage et la mise à disposition de ressources. Ayant vocation à accompagner le déploiement quantitatif et qualitatif d'actions en santé-environnement, elle est également un des piliers d'une dynamique de réseau.

Le champ santé-environnement est complexe, tout comme les pédagogies associées. Une approche rigoureuse des différents sujets nécessite la mise en lumière et le croisement de diverses connaissances, enjeux scientifiques et approches pédagogiques.

#### ■ Mots clefs

- Professionnels de santé, du médico-social et socio-éducatif
- Ressources pédagogiques

#### ■ Les publics et/ou territoire cibles

- Professionnels de santé et du médico-social
- Professionnel du secteur socio-éducatif
- Professionnels de la petite enfance

#### ■ Exemples d'actions concrètes à mettre en œuvre

- Élaboration d'un outil permettant d'élaborer des diagnostics santé-environnement à l'échelle d'un territoire (lien avec Atlasanté)
- Prise en compte des enjeux de santé-environnement dans les projets de santé des dispositifs d'exercice coordonné (MSP, CPTS...)
- Promotion des outils DAC, CLS, CPTS comme catalyseurs d'actions en santé-environnement
- Recensement de l'ensemble des outils qui mettent à disposition des ressources en santé-environnement
- Utilisation du site internet ressources Agir-ese, ayant vocation à fournir des ressources informatives, pédagogiques, méthodologiques sur la plupart des thématiques en éducation et promotion de la santé-environnement (ex : recensement des événements et acteurs régionaux en éducation et promotion de la santé-environnement)
- Proposition aux infirmiers étudiants de réaliser des stages en lien avec la santé-environnement

#### ■ Exemples d'indicateurs à suivre

- Nombre de diagnostics santé-environnement réalisés
- Recensement des outils / ressources santé-environnement pour les professionnels de santé, du médico-social et du socio-éducatif
- Nombre de ressources intégrées sur Agir-ese
- Nombre de visiteurs sur le site Agir-ese
- Durée des visites sur le site Agir-ese
- Nombre de téléchargements

#### ■ Potentiels partenaires

R<sup>2</sup>ESE, GRAINE, IREPS, EHESP, URPS, Fédération de l'Hospitalisation Privée, CLS, Mutualité Française Occitanie



Mesure  
1.1.3

## Accompagner et mettre en réseau les professionnels des secteurs sanitaire, médico-social et socio-éducatif menant des projets en santé-environnement

### ■ Les enjeux

Renforcer l'appropriation des enjeux santé-environnement par et pour les citoyens nécessite de s'appuyer sur des acteurs relais.

Les acteurs relais santé-environnement sont les organisations ou personnes susceptibles de pouvoir informer, sensibiliser, ou former à cette thématique. Il peut s'agir d'éducateurs issus du monde associatif ou de collectivités territoriales, d'enseignants, de professionnels de santé, de travailleurs sociaux, de consultants en entreprise, d'élus, de professionnels de l'habitat, de l'aménagement ou du cadre de vie, de professionnels de l'agriculture, etc.

Pour cette mesure, les acteurs relais visés sont les professionnels des secteurs sanitaire, médico-social et socio-éducatif. Elle vise à les accompagner pour décloisonner leurs interventions et projets en santé-environnement, et à les mettre en réseau pour informer et sensibiliser le public dans une approche complémentaire.

### ■ Mots clefs

- Professionnels de santé, du médico-social et socio-éducatif
- Dynamique de réseau
- Acteurs relais

### ■ Les publics et/ou territoire cibles

- Professionnels de santé et du médico-social
- Professionnel du secteur socio-éducatif

### ■ Exemples d'actions concrètes à mettre en œuvre

- Mise en place de journées de rencontres régionales / journées de rencontres territorialisées
- Diffusion et valorisation d'initiatives inspirantes
- Cartographie des actions et des acteurs dans Agir-ese
- Mise à disposition de ressources au travers d'Agir-ese
- Diffusion de fiches méthodes éducatives
- Accompagnement méthodologique des professionnels
- Mise en place de formations
- Élaboration de webinaires sur des sujets de santé-environnement à destination des acteurs relais
- Diffusion de newsletters

### ■ Exemples d'indicateurs à suivre

- Nombre et types d'actions de réseau déployées
- Nombre d'acteurs relais mobilisés
- Types d'acteurs relais mobilisés

### ■ Potentiels partenaires

GRAINE Occitanie, IREPS, réseaux EEDD départementaux, fédérations d'éducation populaire, URPS, Fédération de l'Hospitalisation Privée, France Asso Santé, CLS, Mutualité Française Occitanie

## Objectif 1.2

### Mobiliser et accompagner les collectivités dans leur rôle de relais de la santé-environnement

Les collectivités territoriales sont également une cible privilégiée de l'axe 1 du PRSE de par le rôle majeur qu'elles peuvent avoir sur l'environnement dans lequel nous vivons, par les différentes politiques publiques qu'elles mènent sur leur territoire.

L'enjeu est de les mobiliser et de les accompagner dans leur rôle de relai de la santé-environnement. Cela passe par leur mise en réseau, le partage d'expériences, ainsi que par la sensibilisation et la formation des élus.

#### Mesure 1.2.1

### Favoriser la mise en réseau, le partage d'expériences et la mutualisation entre les collectivités territoriales/élus territoriaux engagés en matière de santé-environnement

#### ■ Les enjeux

Les collectivités territoriales jouent un rôle majeur dans le domaine de la santé-environnement au travers de leurs compétences (urbanisme, habitat, déplacements, développement économique, social, etc.) et des politiques publiques qu'elles déploient au plus près des citoyens. Pour contribuer au renforcement de leur pouvoir d'agir dans ce domaine, il convient de les accompagner, de favoriser leur mise en réseaux et le partage d'expériences, et de coordonner leurs interventions afin de mettre en place des synergies.

#### ■ Mots clefs

- Collectivités, élus
- Services d'urbanisme et d'aménagement du territoire
- Mise en réseau

#### ■ Les publics et/ou territoire cibles

- Collectivités territoriales
- Agents et élus (communes, EPCI, départements, région)

#### ■ Exemples d'actions concrètes à mettre en œuvre

- Recueil des perceptions des collectivités quant à leur rôle dans le domaine de la santé-environnement, et de leurs besoins
- Recensement des actions des collectivités sur la plateforme collaborative Agir-ese
- Mise en place de réunions interservices au sein de collectivités territoriales sur des projets identifiés en santé-environnement
- Partage d'expérience entre collectivités sur des sujets de santé-environnement
- Promotion de la plateforme de l'ADEME <https://agirpoulatransition.ademe.fr/>, de la plateforme territoire environnement santé « expertises-territoires.fr » développée par le CEREMA, et d'autres plateformes ou réseaux existants
- Développement d'une base méthodologique pour intégrer la santé-environnement dans les politiques, programmes ou plans d'action des collectivités territoriales

#### ■ Exemples d'indicateurs à suivre

- Nombre et type d'actions de réseau déployées
- Nombre de collectivités territoriales mobilisées
- Nombre d'actions recensées dans la plateforme Agir-ese

#### ■ Potentiels partenaires

R<sup>2</sup>ESE, GRAINE, collectivités, DDARS, IREPS, DRAPPS, ARS, CLS, CEREMA, DREAL, ADEME, Mutualité Française Occitanie

Mesure  
1.2.2

## Sensibiliser, former et accompagner les personnels et élus des collectivités en matière de santé-environnement

### ■ Les enjeux

Les collectivités territoriales jouent un rôle majeur dans le domaine de la santé-environnement au travers de leurs compétences (urbanisme, habitat, déplacements, développement économique, social, etc.) et des politiques publiques qu'elles déploient au plus près des citoyens. Toutefois, les questions santé-environnement ne sont pas clairement identifiées par les communes et les intercommunalités comme relevant de leur champ de compétence. Cette mesure vise ainsi à informer les élus sur le lien entre la santé des habitants et leur environnement, à les inciter à mettre en place des actions sur leur territoire pour favoriser les comportements favorables à la santé et des environnements sains, et à intégrer le prisme santé-environnement et la prise en compte des services écosystémiques dans le cadre des décisions.

Il s'agira d'identifier les leviers adéquats pour ce faire : développement d'argumentaires scientifiquement et contextuellement fondés, identification et mise à disposition des outils existants (tels que Urban-ISS, Isadora, les guides du CEREMA et de l'AUAT...), soutien financier aux collectivités, etc.

### ■ Mots clefs

- Collectivités, élus
- Services d'urbanisme
- Aménagement du territoire

### ■ Les publics et/ou territoire cibles

- Collectivités territoriales, agents et élus
- Bailleurs sociaux, et plus généralement les aménageurs
- Parcs naturels régionaux, pôles d'équilibre territoriaux, syndicats mixtes
- Acteurs de l'urbanisme (agences d'urbanisme, urbanistes libéraux, architectes...)

La mesure ne doit pas s'appliquer de manière uniforme au territoire régional. Il convient d'adapter les discours aux territoires en caractérisant les situations en amont (localités confrontées à d'anciennes friches industrielles, sites miniers, effets du changement climatique...) pour établir une cartographie des enjeux et des risques de santé/environnement.

### ■ Exemples d'actions concrètes à mettre en œuvre

- Mise en place d'ateliers webinaires santé-environnement
- Création et diffusion d'un outil (type livret) d'accompagnement des collectivités
- Mise en place d'une méthode pour parler santé-environnement en conseil de quartier ou conseil citoyen
- Animation d'un réseau santé-environnement dans chaque département
- Animation d'entretiens avec les élus communautaires pour échanger sur la place de la santé-environnementale dans leur territoire
- Organisation de webinaires de présentation du site Agir-ese à l'attention des collectivités
- Organisation d'une formation-action : AFEST (action de formation en situation de travail)
- Désignation d'un référent santé-environnement au sein des collectivités territoriales
- Communication à l'attention des élus et des agents des collectivités sur les appels à projet et autres formes de financements pouvant être mobilisés pour accompagner des projets en santé-environnement
- Rédaction d'un Porter A Connaissance (PAC) à destination des collectivités sur la prise en compte des impacts du changement climatique sur la santé

■ **Exemples d'indicateurs à suivre**

- Nombre de webinaires sur la santé-environnement mis en place
- Nombre d'outils créés pour accompagner les collectivités
- Nombre d'outils diffusés auprès des collectivités

■ **Potentiels partenaires**

ARS, DDARS, collectivités, référents territoriaux IREPS, AUAT, URCAUE, R<sup>2</sup>ESE, GRAINE, ESPT, DRAPPS, ADEME, Associations départementales des Maires, Réseau villes santé, CLS, DREAL, Mutualité Française Occitanie, CNFPT

## Objectif 1.3

Mobiliser les citoyens sur les sujets de santé-  
environnement et renforcer leur pouvoir d'agir

## Mesure 1.3.1

### Sensibiliser les citoyens dès le plus jeune âge via les acteurs relais

#### ■ Les enjeux

- Eduquer pour renforcer la compréhension des liens entre santé et environnement auprès des plus jeunes

La santé ne se définit pas par l'absence de maladie mais désigne plus généralement un état physique, mental et social de bien-être. De nombreuses recherches montrent les bienfaits de la nature sur les êtres humains, individuellement et socialement. La rencontre des enfants avec la nature (au sens large) est une nécessité, elle est constitutive de la construction de l'être en devenir, quels que soient le moment et le lieu où l'enfant se développe dans le monde. L'enfant ne peut se développer « hors sol ». Cette rencontre sensible accompagnée de connaissances et vécue avec d'autres est fondamentale et fondatrice pour chaque enfant. L'éducation dehors en renforçant les activités physiques permet de faire le lien entre sa santé et son environnement. L'éducation dehors permet également de comprendre de manière concrète le concept "une seule santé". Les politiques éducatives sont un levier à la prise en compte des bienfaits sur la santé de l'éducation dehors dans les territoires.

- Déployer des actions de sensibilisation s'intégrant dans des dispositifs existants  
Les enfants et les jeunes évoluent tout au long de leur développement dans différentes structures d'accueil : crèches, relais d'assistantes maternelles, établissements scolaires, etc. De nombreux dispositifs sont associés à ces lieux d'accueil et de vie des enfants et des jeunes. L'enjeu est de renforcer la prise en compte des enjeux santé-environnement dans le cadre de dispositifs existants qui sont de potentiels vecteurs d'action de sensibilisation en santé-environnement. Les professionnels œuvrant auprès des publics jeunes sont en recherche d'outils de sensibilisation aux enjeux de santé-environnement à intégrer dans le cadre de leurs interventions.

#### ■ Mots clefs

- Jeunes enfants
- Enfants
- Jeunes
- Education dehors

#### ■ Les publics et/ou territoire cibles

- Acteurs éducatifs
- Enfants/ jeunes en priorité
- Acteur relais : tous les acteurs en situation d'informer, de sensibiliser, d'éduquer et/ou former des publics sur des champs liés à la santé et/ou l'environnement en Occitanie

#### ■ Exemples d'actions concrètes à mettre en œuvre

- Renforcement de la dimension santé-environnement dans certains dispositifs éducatifs
- Déploiement des programmes de sensibilisation sur les lieux d'accueil et de vie des enfants et des jeunes (écoles, ACM, crèche, centre jeunesse, etc.)
- Intégration des aspects santé de l'éducation dehors dans les projets éducatifs de territoires
- Création d'un équipement pédagogique accessible sur les 13 départements d'Occitanie aux professionnels travaillant auprès des jeunes enfants, enfants et jeunes
- Actions sur la thématique de l'éco-anxiété (ex : journées régionales R2ESE, DRAAPS..)
- Promouvoir la plate-forme RecoSanté

#### ■ Exemples d'indicateurs à suivre

- Nombre de personnes sensibilisées au travers de l'équipement pédagogique
- Nombre de territoires intégrant l'éducation dehors dans leurs politiques éducatives

#### ■ Potentiels partenaires

GRAINE, IREPS, ARS, Education Nationale, CAF, CPAM, CLS, Mutualité Française Occitanie

Mesure  
1.3.2

## Renforcer la mobilisation citoyenne en faveur de la santé-environnement

### ■ Les enjeux

La mobilisation citoyenne a pour objectif de susciter le passage à l'action des citoyens. Elle s'appuie sur la mise en œuvre d'actions éducatives visant à favoriser ou permettre l'engagement individuel et collectif des citoyens.

Afin d'outiller les citoyens pour augmenter leur pouvoir d'agir, il est nécessaire de les accompagner dans la compréhension des enjeux, l'identification d'actions à engager et la mise en œuvre de celles-ci au travers de démarches pédagogiques éprouvées et des outils de sensibilisation-mobilisation.

Les acteurs éducatifs, professionnels de terrain structurés en réseau, agissent en ce sens dans le cadre d'un maillage territorial sur l'ensemble de l'Occitanie. Ces derniers ont ainsi renforcé leurs compétences, développé une culture commune et déploient de nombreuses actions auprès des citoyens. Le PRSE4, au travers de cette mesure, tend à renforcer et aller plus loin sur ces travaux collectifs menés depuis plusieurs années dans la région

### ■ Mots clefs

- Mise en action
- Citoyens

### ■ Les publics et/ou territoire cibles

- Acteurs éducatifs
- Enfants/ jeunes
- Acteur relais : tous les acteurs en situation d'informer, de sensibiliser, d'éduquer et/ou former des publics sur des champs liés à la santé et/ou l'environnement en Occitanie (éducateurs, élus, travailleurs sociaux, etc.

### ■ Exemples d'actions concrètes à mettre en œuvre

- Renforcement des actions éducatives dans les territoires
- Mise en place d'actions en milieu scolaire pour renforcer la littératie en santé-environnement

### ■ Exemples d'indicateurs à suivre

- Nombre d'actions déployées auprès des citoyens
- Nombre de citoyens mobilisés dans les actions

### ■ Potentiels partenaires

GRAINE, IREPS, ARS, DREAL, CLS, associations d'usagers, Mutualité Française Occitanie

## Mesure 1.3.3

### Renforcer la participation citoyenne dans le cadre de l'ensemble des politiques publiques abordant des enjeux de santé-environnement

#### ■ Les enjeux

La participation citoyenne poursuit l'objectif d'améliorer la qualité des décisions prises dans le cadre d'une politique publique, d'une action, d'un projet. Ce type d'action tend à impliquer les citoyens dans la compréhension, la définition, le traitement de questions qui les concernent (citoyens, usagers, habitants, salariés, etc.). L'implication des citoyens dans le cadre de politiques publiques qui les concernent favorise leur réussite.

De nombreuses politiques publiques en faveur de la transition écologique, la santé ou encore le développement local et social abordent des enjeux de santé-environnement. Les porteurs de politiques publiques sont en recherche d'outils, de méthodologies pour recueillir les avis, associer et mobiliser les citoyens.

Cette mesure tend en ce sens à accompagner les porteurs de politiques dans l'identification des conditions nécessaires à la participation citoyenne et développer des méthodologies adaptées vectrices d'un dialogue de qualité.

Les actions développées dans le cadre de cette mesure permettront de nourrir les travaux du PRSE4 tout au long de son déploiement en région Occitanie, en renforçant la consultation citoyenne.

#### ■ Mots clefs

- Politiques publiques
- Participation citoyenne

#### ■ Les publics et/ou territoire cibles

- Porteurs de politiques publiques (CLS, PAT, PCAET, PPA, CTG, Projet éducatif local, etc.)
- Acteurs éducatifs
- Citoyens

#### ■ Exemples d'actions concrètes à mettre en œuvre

- Appui et accompagnement des acteurs souhaitant mettre en place un dispositif de concertation citoyenne (formation, appui méthodologique, outils de sensibilisation à la démarche, méthode...)
- Mise en place d'un dispositif de participation citoyenne réunissant des collectivités et des acteurs éducatifs
- Tenue de conférences de citoyens territorialisées associées aux travaux du PRSE 4
- Formation des professionnels engagés dans des processus de participation citoyenne (collectivités, élus, associations)
- Mise à disposition de ressources et outils

#### ■ Exemples d'indicateurs à suivre

- Nombre de porteurs de politiques publiques impliqués
- Nombre de citoyens ou parties prenantes associés
- Nombre d'actions de concertation, de consultations engagées

#### ■ Potentiels partenaires

GRSE, SGAR, GRAINE, tissu associatif, IREPS, TOTEN, DREAL, FREDON, CLS, Mutualité Française Occitanie





Axe 2

# Promouvoir un urbanisme, un aménagement du territoire et des mobilités favorables à la santé

## Objectif 2.1

**Intégrer les enjeux de santé et d'adaptation au changement climatique dans les plans et projets d'aménagement** ..... 33

### Mesure 2.1.1

**Promouvoir l'intégration d'une dimension "santé" (dont la lutte contre les inégalités sociales de santé) aux documents de planification territoriale et projets d'aménagement** ..... 34

### Mesure 2.1.2

**Adapter le cadre de vie au changement climatique (espaces verts, îlots de fraîcheur, désimperméabilisation des sols...)** ..... 35

## Objectif 2.2

**Encourager les mobilités actives** ..... 36

### Mesure 2.2.1

**Favoriser le développement des aménagements sécurisés et des services associés dans l'espace public** ..... 37

### Mesure 2.2.2

**Sensibiliser et communiquer sur l'impact favorable des mobilités actives sur la santé et sur l'environnement** ..... 38

## Axe 2

## Promouvoir un urbanisme, un aménagement du territoire et des mobilités favorables à la santé

La manière de penser la ville a un impact direct sur la santé physique, mentale et sociale des habitants<sup>20</sup>. En effet, les principales problématiques en matière de santé publique (maladies chroniques, stress, isolement social, inégalités de santé...) et d'environnement (pollution de l'air, perte de biodiversité...) résultent en partie des choix d'aménagement et d'urbanisme.

Cependant, en raison de la complexité des liens entre les nombreux déterminants de santé et les différentes dimensions de l'aménagement, les considérations de santé publique ne sont que très partiellement intégrées dans les documents de planification urbaine et d'aménagement.

Ainsi, il est nécessaire d'accompagner les personnes responsables de l'aménagement des territoires urbains et ruraux pour prendre en compte les déterminants de santé dans les stratégies et dans les projets d'aménagement<sup>21</sup>.

Les actions identifiées dans cet axe poursuivent l'objectif de développer le concept d'un urbanisme favorable à la santé dans la région, avec les collectivités, les élus territoriaux et les parties prenantes. Une attention particulière est portée à deux enjeux majeurs : l'adaptation au changement climatique et le développement des mobilités actives.

### FOCUS LE CONCEPT D'URBANISME FAVORABLE A LA SANTÉ

Le concept d'urbanisme favorable à la santé a été initié en 1987 par le Réseau des villes-santé de l'OMS Europe<sup>21</sup>. Il a ensuite été défini en 2000 par l'OMS comme « des pratiques d'aménagement qui tendent à promouvoir la santé et le bien-être des populations tout en respectant les trois piliers du développement durable ». Ce concept porte également des valeurs d'égalité, de coopération intersectorielle et de participation. L'EHESP, dans son guide intitulé "Agir pour un urbanisme favorable à la santé" a identifié 5 leviers pour promouvoir ce concept :

1. Aborder les projets avec une approche systémique des enjeux de santé, d'environnement et de développement du territoire ;
2. Partager une culture commune et développer les compétences autour du concept d'urbanisme favorable à la santé et des approches systémiques de la santé ;
3. Encourager les partenariats et anticiper les facteurs ayant une influence sur la santé le plus en amont possible dans le processus de décision ;
4. Développer des outils qui permettent de questionner et d'évaluer la prise en compte d'un ensemble de déterminants de santé qui soient adaptés aux objectifs et missions de chaque responsable et acteur ;
5. S'appuyer sur la voie réglementaire de l'évaluation environnementale pour impulser plus de santé dans les projets d'urbanisme.

<sup>20</sup> Une boîte à outils pour développer l'aménagement favorable à la santé en Occitanie, 2023, Cerema

<sup>21</sup> Agir pour un urbanisme favorable à la santé, 2014, EHESP

## Objectif opérationnel 2.1

Intégrer les enjeux de santé et d'adaptation au changement climatique dans les plans et projets d'aménagement

Il est aujourd'hui reconnu que les choix de planification et d'aménagement du territoire influencent la santé, la qualité de vie et le bien-être des populations. Aussi, l'action des collectivités publiques en matière d'urbanisme de planification (via le SCoT ou le PLU(i)) ou d'urbanisme opérationnel (via les projets d'aménagement urbain), intégrant réglementairement les enjeux du changement climatique, devrait prendre également en compte les sujets santé-environnement, qui leur sont étroitement liés.

Pour ce faire, les collectivités ont besoin d'être accompagnées. C'est ce que poursuit cet objectif via :

- L'intégration d'une dimension "santé" dans les documents de planification territoriale et projets d'aménagement ;
- L'identification de leviers d'action pour adapter le cadre de vie au changement climatique.

## Mesure 2.1.1

### Promouvoir l'intégration d'une dimension "santé" (dont la lutte contre les inégalités sociales de santé) aux documents de planification territoriale et projets d'aménagement

#### ■ Les enjeux

La santé, et le lien entre santé et environnement, sont rarement pris en compte comme un axe structurant dans les documents de planification territoriaux tels que les PLU(I), SCOT, PLH ou plans de mobilité.

Les enjeux de santé-environnement doivent être pris en compte dans l'élaboration de ces documents et projets. Une attention particulière doit également être portée aux inégalités sociales de santé, afin de ne pas les exacerber mais au contraire, de les réduire.

Des outils pour sensibiliser les collectivités ont été élaborés dans le cadre du PRSE 3 : étude du CREAL ORS, kit de communication UFS (vidéos, balades sensibles, webinaires, boîtes à outils, etc.)

L'un des enjeux consiste à suivre la diffusion et la mise en œuvre de ces outils, à les faire évoluer en fonction des retours d'expérience et à les promouvoir le plus largement possible. Les CLS pourraient être des vecteurs pour acculturer les acteurs à ces outils. Au-delà de cette sensibilisation, des outils concrets pour le passage à l'action doivent être élaborés. Ils doivent être facilement exploitables et permettre aux acteurs concernés d'intégrer la santé-environnement dans leurs plans locaux d'urbanisme et projets d'aménagement.

#### ■ Mots clefs

- Urbanisme
- Mobilités
- Collectivités
- Elus

#### ■ Les publics et/ou territoire cibles

- Agents de collectivités
- Elus
- Urbanistes
- Architectes
- Aménageurs
- Promoteurs
- Associations de professionnels
- Maîtres d'ouvrage publics et privés

#### ■ Exemples d'actions concrètes à mettre en œuvre

- Déploiement de la boîte à outils PRSE 3
- Réalisation d'un état des lieux des modules de formation existants et déploiement de ces modules, via les organismes de formation
- Promotion de la plateforme en ligne du CEREMA, qui propose des outils opérationnels / guides de bonnes pratiques pour les collectivités
- Sensibilisation des contrats locaux de santé et conseils de développement
- Promotion de la démarche d'étude d'impact en santé (EIS)

#### ■ Exemples d'indicateurs à suivre

- Nombre de collectivités ayant eu recours à la boîte à outils PRSE 3 (nombre de balades sensibles, jeu santé-cité...)
- Espace ressource mis à disposition : oui / non
- Nombre d'actions/événements de sensibilisation
- Nombre d'études menées sur le sujet par les collectivités locales ou les partenaires

#### ■ Potentiels partenaires

DREAL, ARS, IREPS, CEREMA, organismes de formation, agences d'urbanisme, acteurs privés ou apprenants universitaires, CNFPT, INET, associations de professionnels, CAUE, ADEME, CLS, Conseil Régional

Mesure  
2.1.2

## Adapter le cadre de vie au changement climatique (espaces verts, îlots de fraîcheur, désimperméabilisation des sols...)

### ■ Les enjeux

Afin de faire face aux enjeux du changement climatique, qui deviennent de plus en plus palpables par les citoyens, il convient de proposer aux acteurs intervenant sur les questions d'aménagement du territoire (collectivités, élus, urbanistes, promoteurs, etc.) des solutions concrètes et accessibles de court, moyen et long terme pour atténuer les effets du changement climatique à venir sur la santé. Il est nécessaire d'adapter le cadre de vie de la population, dans une logique de résilience aux événements climatiques extrêmes (chaleur, inondations...) qui pourraient se produire.

Il convient de favoriser un changement de comportement global des acteurs intervenants sur les questions d'aménagement du territoire et d'établir un corps de doctrine qui donne des points de repères. Les thématiques sur lesquelles sensibiliser ces acteurs sont très larges : îlots de fraîcheur, consommation d'espace, désimperméabilisation des sols, nature en ville (trames arborées, restauration de rivières, lutte contre les espèces invasives...), marchabilité, végétalisation, qualité de l'air, gestion de l'eau, mais également accès à une alimentation saine et de proximité.

L'ambition est également, au travers de ces actions multi-thématiques, de favoriser le lien social et de renforcer la résilience du territoire.

Une attention particulière doit être portée aux évolutions réglementaires des codes de la santé, de l'urbanisme et de la construction, à leur adéquation avec les enjeux du changement climatique, mais également à leurs possibles contradictions.

### ■ Mots clefs

- Ecosystèmes urbains
- Santé
- Adaptation au changement climatique
- Résilience

### ■ Les publics et/ou territoire cibles

- Agents de collectivités
- Elus
- Urbanistes, architectes, aménageurs, promoteurs
- Associations de professionnels
- Maîtres d'ouvrage publics et privés

### ■ Exemples d'actions concrètes à mettre en œuvre

- Partage des expériences et valorisation des bonnes pratiques au travers de la plateforme coopérative proposée par le CEREMA "expertises.territoires", d'évènements hebdomadaires, d'articles, etc.
- Actions de sensibilisation à l'adaptation au changement climatique et à la résilience auprès des communes
- Actions de sensibilisation sur la gestion écosystémique d'un projet d'aménagement
- Actions de sensibilisation sur les Solutions d'Adaptation Fondées sur la Nature
- Promotion des outils développés par la DREAL (vidéos, plaquettes) sur l'adaptation au changement climatique

### ■ Exemples d'indicateurs à suivre

- Nombre d'actions de sensibilisation des élus à la prise en compte de la santé-environnement dans les plans locaux d'urbanisme
- Nombre d'études menées sur le sujet par les collectivités locales ou les partenaires
- Nombre d'utilisateurs de la plateforme du CEREMA

### ■ Potentiels partenaires

DREAL, ARS, IREPS, ADEME, CEREMA, URCAUE, industriels des matériaux, acteurs privés, ADOCC, AREC, Université fédérale de Toulouse, agences d'urbanisme, FREDON, Agence Régionale de la Biodiversité Occitanie, Conseil Régional

## Objectif opérationnel 2.2

### Encourager les mobilités actives

La mobilité active regroupe toute forme de déplacement qui génère un effort musculaire, comme la marche, le vélo, la trottinette ou bien encore le skateboard. Au-delà du bénéfice écologique, l'activité physique induite constitue un véritable enjeu de prévention en santé publique. Cet objectif vise à accompagner les collectivités dans le développement des mobilités actives en favorisant le développement des aménagements sécurisés et des services associés dans

l'espace public, en les sensibilisant à l'impact favorable des mobilités actives sur la santé et sur l'environnement, et en les encourageant, dans le cadre de leur PCAET, à réaliser un plan d'actions Air. Il vise également à sensibiliser les citoyens et communiquer sur l'impact favorable des mobilités actives sur la santé et l'environnement.

Mesure  
2.2.1

## Favoriser le développement des aménagements sécurisés et des services associés dans l'espace public

### ■ Les enjeux

La place de la voiture individuelle est aujourd'hui prépondérante, au détriment d'autres moyens de déplacement, à savoir les mobilités actives. Il convient de rééquilibrer les aménagements en ville et à la campagne pour encourager ces mobilités actives, qui ont un impact positif sur l'environnement (qualité de l'air, changement climatique, diminution de la production de véhicules...) et la santé.

L'aménagement de pistes cyclables ou d'espaces de marche est important dans un contexte de pollution urbaine (exposition des cyclistes) et de changement climatique (ombrage, fontaines, espèces allergisantes...).

### ■ Mots clefs

- Air extérieur
- Urbanisme
- Mobilités

### ■ Les publics et/ou territoire cibles

- Tous les bassins de mobilité
- Jeunes et scolaires
- Séniors
- Personnes à mobilité réduite
- Tous les citoyens

### ■ Exemples d'actions concrètes à mettre en œuvre

- Création d'aménagements cyclables sécurisés (pistes cyclables, bandes cyclables, double sens cyclable, zone de rencontre)
- Aménagement de places et de rues marchables
- Promotion des "parcours-parc" (environnements agréables pour marcher et se déplacer)
- Développement des actions de promotion du co-voiturage
- Actions pour le renforcement de l'accessibilité des établissements de santé par les transports publics

### ■ Exemples d'indicateurs à suivre

- Développement du réseau cyclable : mètres linéaires de pistes cyclables mis en place / an
- Fréquentation des pistes cyclables : nombre d'utilisateurs via les compteurs
- Nombre de parcours marchables mis en place

### ■ Potentiels partenaires

DREAL, ARS, IREPS, ADEME, URCAUE, CEREMA, industriels des matériaux, acteurs privés, ADOCC, AREC, Université fédérale de Toulouse, agences d'urbanisme

## Mesure 2.2.2

### Sensibiliser et communiquer sur l'impact favorable des mobilités actives sur la santé et sur l'environnement

#### ■ Les enjeux

Les comportements individuels, les habitudes de vie et les facteurs environnementaux influencent entre 35 et 45% de notre santé. Or, en diminuant la sédentarité, en participant à améliorer la qualité de l'air, ou même en favorisant le lien social, les mobilités actives se présentent comme un levier majeur pour agir sur la santé de la population. Il y a donc un véritable intérêt à sensibiliser et communiquer sur l'impact favorable des mobilités actives sur la santé et sur l'environnement.

#### ■ Mots clefs

- Air extérieur
- Urbanisme
- Mobilités

#### ■ Les publics et/ou territoire cibles

- Jeunes et scolaires
- Séniors
- Personnes à mobilité réduites
- Tous les citoyens
- Tous les bassins de mobilité

#### ■ Exemples d'actions concrètes à mettre en œuvre

- Actions de sensibilisation des jeunes à la pratique du vélo hors SRAV
- Création d'un répertoire des outils et dispositifs utiles pour les déplacements à vélo (ex : applications mobiles, les forfaits mobilité durable des employeurs, formations pour les cyclistes, label Ecomobilité, dispositif AVELO II...)
- Actions de communication (affiches ou sur les réseaux sociaux)

#### ■ Exemples d'indicateurs à suivre

- Nombre d'actions de sensibilisation aux mobilités actives menées
- Nombre d'actions de communication sur les mobilités actives menées dans la région ou sur les réseaux sociaux
- Nombre d'actions de sensibilisation à la pratique du vélo réalisées/an (SRAV et hors SRAV)
- Nombre d'attestations délivrées (=nombre d'élèves formés)

#### ■ Potentiels partenaires

Education Nationale, ADEME, CEREMA, DREAL, ARS, Santé publique France



Axe 3

# Prévenir et limiter les risques sanitaires liés aux milieux extérieurs, dans le respect des écosystèmes et de la biodiversité

## Objectif 3.1

**Prévenir les risques environnementaux liés à l'eau, à l'air, aux sols (produits phytosanitaires, perturbateurs endocriniens, etc.)** ..... 41

### Mesure 3.1.1

**Améliorer la connaissance et informer sur les risques environnementaux liés à l'usage des médicaments, des produits phytopharmaceutiques, des biocides et des détergents** ..... 42

### Mesure 3.1.2

**Prévenir l'exposition aux risques chimiques et aux sols chargés en métaux autour des sites miniers et sites industriels connexes** ..... 43

### Mesure 3.1.3

**Encourager la réduction du recours aux produits phytosanitaires et contribuer à restaurer la qualité des milieux extérieurs (air, eau, sols...)** ..... 44

### Mesure 3.1.4

**Protéger la ressource en eau dans le contexte du changement climatique** ..... 45

## Objectif 3.2

**Surveiller et prévenir les risques engendrés par l'implication d'organismes à enjeux pour la santé, tels que ceux responsables de maladies vectorielles, de zoonoses ou d'allergies** ..... 46

### Mesure 3.2.1

**Renforcer la surveillance des risques zoonotiques (notamment liés aux changements climatiques) et les liens entre les acteurs de la recherche et de la santé humaine, animale et environnementale** ..... 48

### Mesure 3.2.2

**Améliorer la sensibilisation, l'information et la formation des professionnels de santé à la détection et à la prise en charge des zoonoses, des maladies vectorielles et des risques allergènes** ..... 49

### Mesure 3.2.3

**Informar, sensibiliser et former les acteurs chargés de la gestion des espèces exotiques envahissantes (EEE) et de la prévention des risques associés** ..... 50

### Mesure 3.2.4

**Sensibiliser la population aux zoonoses (leptospirose, fièvre Q, etc.), aux maladies vectorielles (maladie de Lyme, dengue, etc.) et aux risques allergènes** ..... 51

## Axe 3

## Prévenir et limiter les risques sanitaires liés aux milieux extérieurs, dans le respect des écosystèmes et de la biodiversité

La pollution chimique, la diversité microbiologique naturelle ou anthropique, et la présence d'aéro-allergènes dans les milieux extérieurs (eau, air, sol) sont responsables d'expositions multiples qui peuvent avoir des conséquences délétères sur la santé humaine, animale et environnementale. Ces risques sont accentués dans le contexte du changement climatique : la sécheresse exacerbe les tensions sur la ressource en eau et menace l'alimentation des populations en eau potable de qualité. De plus, l'augmentation des températures et des précipitations peut entraîner une modification des aires de répartition des vecteurs ou réservoirs d'agents infectieux et de leur cycle de vie, ainsi que la prolifération des plantes envahissantes et allergènes. Ainsi, les organismes à enjeux pour la santé (vecteurs, faune sauvage, végétaux) et les pathologies en lien (leptospirose, maladie de Lyme, allergie) doivent faire l'objet d'une surveillance concertée, et des actions de sensibilisation, d'information et de formation doivent être menées sur ces sujets auprès du grand public et des professionnels concernés.

De façon plus générale, les événements climatiques extrêmes (canicules, sécheresse, incendies, inondations) peuvent perturber les écosystèmes, dégrader la qualité des milieux (air, eau, sol) et accroître le risque d'exposition aux agents infectieux.

Par ailleurs, compte-tenu des enjeux en matière de qualité de l'air extérieur, d'usage des produits phytosanitaires, dont les biocides, ou bien encore de présence de sites industriels et anciens sites miniers en Occitanie, cet axe vise notamment à améliorer la connaissance sur la contamination des milieux, à limiter l'introduction de polluants chimiques en faisant évoluer les pratiques en matière d'usage des médicaments et des produits phytosanitaires (dont les biocides). Il vise également à prévenir l'exposition des populations autour des anciens sites miniers. Cette connaissance globale de « l'exposome », c'est-à-dire l'ensemble des facteurs d'exposition à l'environnement extérieur, sera également essentielle à la compréhension et à la prévention des phénomènes d'antibiorésistance, un enjeu majeur de santé publique amplifié par la contamination des milieux (biocides, résidus médicamenteux).

### Objectif opérationnel 3.1

Prévenir les risques environnementaux liés à l'eau, l'air, aux sols (produits phytosanitaires, perturbateurs endocriniens, etc.)

La pollution chimique des milieux extérieurs (eau, air, sol) peut conduire à des expositions qui peuvent avoir des conséquences délétères sur la santé humaine, animale et environnementale. Si toutes les substances chimiques ne sont pas toxiques, certaines peuvent être classées comme cancérigènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction (CMR), être des perturbateurs endocriniens pour les humains ou les animaux, favoriser l'antibiorésistance ou bien encore avoir des impacts sur la biodiversité et l'environnement.

Les perturbateurs endocriniens sont des substances chimiques d'origine naturelle ou artificielle qui dérèglent le fonctionnement hormonal et que l'on retrouve dans un grand nombre de produits de consommation courante (plastiques, cosmétiques, alimentation...) et dans différents milieux (air, eau, sol). Cette problématique de la contamination chimique environnementale est un enjeu majeur en Occitanie.

L'Occitanie représente 14 % des ventes nationales de substances de produits phytopharmaceutiques pour 12 % de la surface agricole utile métropolitaine. Près de 69 000 tonnes de substances actives ont été vendues à l'échelle nationale en moyenne triennale entre 2018 et 2020<sup>22</sup>

Parmi les substances très utilisées dans la région, une part encore non négligeable présente des risques avérés pour la santé : en Occitanie, environ 15 % des produits phytosanitaires vendus contiennent des substances classées CMR<sup>23</sup> (cancérogènes, mutagènes et toxiques pour la reproduction) et certains sont des perturbateurs endocriniens.

La région Occitanie a un riche passé minier et industriel associé. Ces sites présentent des pollutions de sols résiduelles, par les métaux pour les anciens sites miniers, qui peuvent avoir un impact sur les milieux.

<sup>22</sup> Banque nationale des ventes de distributions de produits phytopharmaceutiques, 2021

<sup>23</sup> Banque nationale des ventes de distributions de produits phytopharmaceutiques, 2021

Mesure  
3.1.1

## Améliorer la connaissance et informer sur les risques environnementaux liés à l'usage des médicaments, des produits phytopharmaceutiques, des biocides et des détergents

### ■ Les enjeux

L'enjeu de cette mesure est d'encourager le changement de comportement en matière d'usage des médicaments, des produits phytosanitaires, des biocides et des détergents, pour favoriser des pratiques plus respectueuses de la santé humaine, animale et environnementale. Cela passe par l'amélioration de la connaissance des acteurs concernant les effets secondaires non intentionnels de ces produits pour l'environnement et la santé. Il conviendra notamment de rappeler l'interdiction qu'ont désormais les collectivités d'utiliser des produits phytosanitaires de synthèse, et l'interdiction des particuliers à en détenir (loi Labbé).

### ■ Mots clefs

- Eau
- Air intérieur
- Biodiversité
- Produits chimiques
- Alimentation
- Phytosanitaires
- Antibiorésistance

### ■ Les publics et/ou territoire cibles

- Grand public
- Personnel des PMI, crèches, écoles
- Collectivités, responsables des achats des produits d'entretien
- Professionnels de santé
- Professions agricoles
- Vétérinaires

### ■ Exemples d'actions concrètes à mettre en œuvre

- Sensibilisation sur les produits phytosanitaires dans les jardineries
- Promotion du réseau gestionnaires Jardins, Espaces Végétalisés et Infrastructures (JEVI) pour la réduction de l'usage des produits phytosanitaires et diffusion de bonnes pratiques de gestion du patrimoine végétal (charte "engagé pour le végétal")
- Sensibilisation du grand public à l'élimination des médicaments dans les filières dédiées
- Information des propriétaires d'animaux et des professionnels des filières de production sur l'utilisation des produits biocides
- Campagnes de mesures des phytosanitaires dans le compartiment air
- Accompagnement de la médecine du travail sur les risques environnementaux
- Actions de sensibilisation des établissements de santé, en convergence avec la feuille de route Planification écologique du système de santé<sup>24</sup>

### ■ Exemples d'indicateurs à suivre

- Nombre de gestionnaires adhérents à la charte "engagés pour le végétal"
- Nombre d'actions de sensibilisation du public sur les filières de recyclage des médicaments
- Nombre d'actions de sensibilisation des propriétaires d'animaux et des professionnels des filières de production sur l'utilisation des produits biocides

### ■ Potentiels partenaires

FREDON, PRIMUM NON NOCERE, C2DS, pharmaciens, Ecoles vétérinaires, URPS, CLS

<sup>24</sup> Feuille de route Planification écologique du système de santé, Ministère de la Santé et de la Prévention, mai 2023

Mesure  
3.1.2

## Prévenir l'exposition aux risques chimiques et aux sols chargés en métaux autour des sites miniers et sites industriels connexes

### ■ Les enjeux

La région Occitanie est particulièrement concernée par la problématique des anciens sites miniers. Cette mesure s'inscrit dans la continuité des actions menées dans le cadre du PRSE 3, à savoir la définition d'une méthodologie par l'ARS et la DREAL qui a été appliquée à 9 anciens sites miniers. Celle-ci portait sur l'évaluation des risques sanitaires et environnementaux des dépôts miniers et industriels connexes présents dans ces lieux. Elle a conduit à la formulation de préconisations pour en supprimer ou en limiter les impacts sur les populations et leur environnement puis à l'information des collectivités et riverains concernés sur les résultats et recommandations de ces études.

La démarche d'information et d'accompagnement des riverains sur les impacts potentiels de ces anciens sites miniers et industriels connexes sur leur santé sera poursuivie dans la durée.

### ■ Mots clefs

- Eau
- Air extérieur
- Biodiversité
- Alimentation
- Sols

### ■ Les publics et/ou territoire cibles

- Riverains
- Employés des sites industriels
- Professionnels de santé
- Sites industriels
- Anciens sites miniers

### ■ Exemples d'actions concrètes à mettre en œuvre

- Information des riverains pour la mise en place de mesures préventives (ex : guide méthodologique du HCSP)
- Sensibilisation des professionnels de santé des localités concernées

### ■ Exemples d'indicateurs à suivre

- Nombre de riverains habitant à proximité d'un ancien site minier informés/sensibilisés

### ■ Potentiels partenaires

Contrats locaux de santé (CLS), CPTS, Antenne régionale de SPF (CIRE), ARS, URPS, DREAL, CLS

## Mesure 3.1.3

### Encourager la réduction du recours aux produits phytosanitaires et contribuer à restaurer la qualité des milieux extérieurs (air, eau, sols...)

#### ■ Les enjeux

Il est souvent admis que l'utilisation de produits phytosanitaires est une des causes de l'effondrement de la biodiversité. Ce déclin entraîne une diminution de la régulation des organismes posant un problème pour l'agriculture, qui est censée être assurée par les prédateurs, parasitoïdes, compétiteurs de ces organismes. Cette perte des fonctions de régulation naturelles oblige à recourir à davantage de produits phytosanitaires, entraînant ainsi un cercle vicieux. Cette mesure pourra servir l'objectif de transformer ce cercle vicieux en cercle vertueux, où la baisse d'utilisation de produits phytosanitaires engendrerait une hausse de la biodiversité au service de la protection des cultures (oiseaux, lézards, insectes « utiles » prédateurs de « nuisibles », etc.).

#### ■ Mots clefs

- Eau
- Air extérieur
- Biodiversité
- Produits chimiques
- Alimentation
- Agriculture

#### ■ Les publics et/ou territoire cibles

- Agriculteurs
- Riverains
- Consommateurs
- Acteurs institutionnels
- Acteurs de la science et de la santé

#### ■ Exemples d'actions concrètes à mettre en œuvre

- Sensibilisation des agriculteurs aux enjeux liés à l'utilisation des produits phytosanitaires (ex : réunions d'information)
- Sensibilisation des riverains sur le lien entre les produits phytosanitaires dans leur environnement et leur santé (ex : groupes de discussions entre agriculteurs et riverains, sensibilisation au concept « de la fourche à la fourchette »)
- Formation à l'agroécologie

#### ■ Exemples d'indicateurs à suivre

- Nombre de gestionnaires adhérents à la charte "engagés pour le végétal"
- Indicateurs de la Base Nationale des Ventes par les Distributeurs (BNVD)
- Nombre d'agriculteurs formés aux mesures agroécologiques
- Nombre d'actions de sensibilisation réalisées

#### ■ Potentiels partenaires

DRAAF, MSA, ARS, OFB, ARB, FREDON, Chambre d'agriculture, Syndicats de cru, ADEME, DREAL, CLS

Mesure  
3.1.4

## Protéger la ressource en eau notamment dans le contexte du changement climatique

### ■ Les enjeux

L'eau douce se raréfie sous l'effet du changement climatique et sous la pression des différents usages anthropiques pour satisfaire nos besoins (pour l'agriculture, l'industrie, la production d'énergie, les besoins d'hygiène, les loisirs...). Ainsi, en 2050, il est attendu une diminution du débit annuel des cours d'eau de notre région de 10 à 40 %<sup>25</sup>, entraînant notamment une augmentation de la température de l'eau, conduisant à une dégradation de la qualité de l'eau et une augmentation des risques sanitaires. Face aux épisodes de sécheresse qui se multiplient ces dernières années, il est urgent de faire émerger de nouvelles pratiques incitant à des économies d'eau d'une part, et d'autre part, à mettre en œuvre des actions pour préserver ou retrouver une qualité de la ressource afin de satisfaire aux usages essentiels, et notamment l'alimentation en eau potable de qualité.

### ■ Mots clefs

- Eau
- Biodiversité
- Réutilisation
- Economie
- Agriculture

### ■ Les publics et/ou territoire cibles

- Agriculteurs
- Grand public
- Industriels
- Collectivités

### ■ Exemples d'actions concrètes à mettre en œuvre

- Accompagnement de projets de réutilisation des eaux usées traitées
- Actions de restauration de la qualité des eaux des captages alimentation en eau potable (AEP)
- Valorisation du réseau Captages d'Eauccitanie, animé par FREDON Occitanie, qui accompagne tous les gestionnaires de captages en eau potable prioritaires ou sensibles
- Promotion de la démarche des Plans de gestion de la sécurité sanitaire des eaux (PGSSE)

### ■ Exemples d'indicateurs à suivre

- Nombre de captages dont la qualité de l'eau a été restaurée / an
- Nombre de collectivités dotées d'un PGSSE

### ■ Potentiels partenaires

Agences de l'Eau, Collectivités territoriales, DREAL, CLS

<sup>25</sup> Service Géologique National, Explore 2070, relever de défi du changement climatique, 2023

## Objectif opérationnel 3.2

Surveiller et prévenir les risques engendrés par l'implication d'organismes à enjeux pour la santé, tels que ceux responsables de maladies vectorielles, de zoonoses ou d'allergies

Les activités humaines, la globalisation et le changement climatique modifient considérablement les écosystèmes et la répartition des espèces animales, végétales et microbiennes, avec des impacts majeurs en santé publique.

Une première conséquence est le risque d'émergence de maladies infectieuses et de pandémie, qui s'est accru ces dernières décennies. Ces maladies émergentes sont majoritairement liées à des agents infectieux zoonotiques, c'est-à-dire qui sont naturellement hébergés dans la faune sauvage (70% des maladies émergentes sont des zoonoses). Ils rentrent en contact avec les humains ou les animaux domestiques à la suite d'activités humaines entraînant de fortes modifications environnementales et des pertes de biodiversité, telles que le changement d'usage des sols (déforestation, urbanisation) ou l'agriculture intensive. Les modifications de distribution et du cycle de vie des espèces animales et microbiennes, en réponse aux changements climatiques, et les introductions d'espèces envahissantes liées au commerce mondial, sont aussi impliquées dans ces émergences de maladies.

Une préoccupation majeure concerne les maladies vectorielles, c'est-à-dire causées par un agent infectieux transmis par un vecteur (un animal invertébré comme les moustiques, tiques, puces...). Elles représentent 17% des maladies infectieuses chez les humains. Il existe également des zoonoses dont la transmission est liée à l'environnement (via les particules infectieuses présentes dans l'eau, le sol ou l'air).

En Occitanie, le risque zoonotique et vectoriel est un véritable enjeu sanitaire. En particulier, le moustique tigre, apparu en 2011 dans le Gard et l'Hérault, et présent depuis 2018 dans tous les départements d'Occitanie, est potentiellement vecteur des virus du chikungunya, de la dengue et de Zika. Avec l'extension incessante de son aire d'implantation, plus de 90% de la population (44% des communes d'Occitanie) est désormais directement concernée par cette menace sur son lieu de vie. En 2022, la région Occitanie a été concernée par 56 cas importés d'arboviroses (en majorité de la dengue) et 5 foyers de transmissions autochtones (12 cas).

Une seconde conséquence de l'impact des activités humaines et du changement climatique est l'introduction et l'expansion d'organismes envahissants (ex : frelon asiatique), parfois producteurs d'allergènes (ambrosie, chenilles processionnaires), ou l'accroissement de la production d'allergènes par des espèces végétales implantées. Au-delà de la santé humaine, ces espèces exotiques envahissantes ont des conséquences dramatiques sur la santé de l'environnement, puisqu'elles peuvent nuire à la santé de la faune sauvage ou entraîner la disparition de certaines espèces natives et la dégradation de la qualité des sols. Ceci illustre les effets directs et en cascade des changements globaux (changement climatique, activités humaines) sur les écosystèmes et sur les différents compartiments de la santé globale (santé de l'environnement, santé animale et humaine).



Ce cadre d'étude sera en particulier pertinent pour prendre en compte les enjeux sanitaires liés à la végétalisation des villes, qui est d'une part nécessaire pour limiter les températures en milieu urbain et améliorer la santé mentale des habitants, mais peut s'accompagner de risques sanitaires engendrés par

l'établissement d'espèces exotiques envahissantes (ex : moustique tigre, fourmi de feu) parfois réservoirs de zoonoses (ex des tiques, rats).

## Mesure 3.2.1

### Renforcer la surveillance des risques zoonotiques (notamment liés aux changements climatiques) et les liens entre les acteurs de la recherche et de la santé humaine, animale et environnementale

#### ■ Les enjeux

On constate actuellement des risques accrus de propagation de maladies vectorielles, en particulier les zoonoses (maladies transmises entre humains et animaux), qui s'expliquent en grande partie par les effets des changements climatiques (modification des niches écologiques des espèces) et des activités humaines (destruction des habitats, voyages, élevages intensifs...).

L'enjeu de cette mesure est d'une part de renforcer la surveillance de certains risques zoonotiques, et d'autre part d'encourager les synergies entre les professionnels de santé (santé-environnementale, animale, humaine), qui travaillent généralement en silo. Il convient également, dans le cadre de cette mesure, de favoriser les liens entre les acteurs de la recherche et les acteurs non académiques sur cette thématique.

#### ■ Mots clefs

- Biodiversité
- Maladies vectorielles
- Zoonoses

#### ■ Les publics et/ou territoire cibles

- Professionnels de la santé (environnementale, animale, humaine)
- Professionnels agricoles (élevage et cultures)
- Monde académique
- Collectivités, élus

#### ■ Exemples d'actions concrètes à mettre en œuvre

- Identification de tous les acteurs impliqués dans la surveillance des risques zoonotiques, et mise en lien pour les impliquer dans les actions listées ci-dessous
- Évaluation des suivis déjà mis en place et identification des manques ou améliorations à prendre en compte pour de nouveaux suivis
- Mise en place ou amélioration d'une plateforme d'information et de transfert de la connaissance sur les suivis en place, les données recueillies permettant de mettre en réseau les acteurs de la surveillance de façon décloisonnée
- Création d'une commission départementale ou régionale pour mettre en lien scientifiques, médecins, vétérinaires, pharmaciens, pour favoriser inter- et transdisciplinarité
- Création de délégations d'élus transversales pour proposer une réelle politique "une seule santé" dans les collectivités

#### ■ Exemples d'indicateurs à suivre

- Nombre de publication(s) sur les résultats et conclusions de l'analyse, avec identification de points d'amélioration des suivis (géographiques, biologiques, ...)
- Nombre de « mini colloques » science-politiques-professionnels de la santé organisés
- Nombre de déclarations de maladies à déclarations obligatoires en lien avec ces risques, par les médecins
- Nombre de réunions et/ou d'événements interprofessionnelles organisés
- Nombre de délégations "Une seule santé" dans les collectivités

#### ■ Potentiels partenaires

ARS, organismes de recherche, plateformes d'épidémiosurveillance, groupements sanitaires, DRAAF, URPS, FREDON, CLS

Mesure  
3.2.2

## Améliorer la sensibilisation, l'information et la formation des professionnels de santé à la détection et à la prise en charge des zoonoses, des maladies vectorielles et des risques allergènes

### ■ Les enjeux

Cette mesure vise à améliorer, via un renforcement des connaissances des professionnels de santé, la détection des risques sanitaires et/ou environnementaux, directs et indirects, engendrés par l'émergence de vecteurs ou d'organismes pathogènes, mais également à prévenir les risques allergènes. Elle s'inscrit dans un contexte d'augmentation importante des risques d'émergence zoonotique et vectorielle, et de l'établissement de populations de vecteurs impliqués dans le cycle d'agents zoonotiques.

Cette mesure s'inscrit également dans un contexte d'augmentation des risques de santé publique non liés aux animaux (ex : allergies aux pollens).

Ces risques accrus de maladies zoonotiques, vectorielles, ou d'allergies, sont liés aux changements climatiques (modification des niches écologiques des espèces) et aux activités humaines (destruction des habitats, voyages, élevages intensifs...).

Pourtant, on constate aujourd'hui un manque de formation continue pour les professionnels de santé humaine et les vétérinaires sur ces risques, un faible niveau de connaissances du grand public de ces enjeux et des moyens de les prévenir, mais également un manque de prise en compte de la prévention.

### ■ Mots clefs

- Biodiversité
- Maladies zoonotiques et vectorielles
- Pollens

### ■ Les publics et/ou territoire cibles

- Professionnels de la santé (environnementale, animale, humaine)
- Vétérinaires
- Pharmaciens
- Monde académique
- Collectivités

### ■ Exemples d'actions concrètes à mettre en œuvre

- Elargissement et communication sur les plateformes d'information et de transfert des connaissances sur les maladies vectorielles, les zoonoses, les risques allergènes (décloisonnement et mise en réseau des données de surveillance), afin de faciliter les échanges entre les professionnels
- Création de commissions départementales ou d'une commission régionale pour mettre en lien scientifiques, médecins, vétérinaires, pharmaciens sur les maladies vectorielles et les zoonoses
- Création de modules "santé-environnement", "une seule santé", "risques vectoriels et zoonotiques" pour la formation initiale en santé humaine et vétérinaire
- Ajout d'un volet santé-environnement / "une seule santé" à la newsletter des Ordres

### ■ Exemples d'indicateurs à suivre

- Nombre de formations réalisées
- Nombre d'actions de sensibilisation
- Nombre de participants aux formations et aux actions de sensibilisation
- Mise à disposition de media d'information (ex : newsletter)
- Proposition de webinaires sur la thématique environnement santé pour les professionnels de la santé
- Mise en place d'une plateforme de diffusion d'informations concernant ces risques
- Mise en place d'un lieu de mise en lien des scientifiques et autres partenaires concernés par les maladies vectorielles et zoonotiques
- Travaux de thèse (vétérinaire, médecine) sur ses questions de changements de pratiques (avant/après)

### ■ Potentiels partenaires

ARS, organismes de recherche, plateformes d'épidémiologie, GRAINE, DREAL, DRAAF, Santé Publique France, établissements de santé, URPS, FREDON, URPIE, CLS

## Mesure 3.2.3

### Informer, sensibiliser et former les acteurs chargés de la gestion des espèces exotiques envahissantes (EEE) et de la prévention des risques associés

#### ■ Les enjeux

La mondialisation et la globalisation entraînent une intensification des flux d'échanges de biens matériels et de personnes, ce qui conduit à des risques accrus d'introduction d'espèces (animales, végétales, microbiennes, virales...), avec des impacts désastreux sur la santé et l'environnement.

De plus, les changements climatiques s'accompagnent d'une modification des aires de distribution de nombreuses espèces (animales, végétales, microbiennes, virales...), de façon progressive et/ou après une introduction (exemple de la tique *Hyalomma emarginatum*, du moustique tigre, d'agents viraux responsables d'arboviroses telles que la CCHF, de la fourmi électrique...).

Ainsi, deux enjeux principaux sont identifiés dans le cadre de cette mesure :

- La formation, information et sensibilisation pour améliorer la prévention et la gestion des risques liés aux espèces exotiques envahissantes
- L'enrichissement des bases de données scientifiques, dans une démarche de détection précoce

#### ■ Mots clefs

- Biodiversité
- Espèces exotiques envahissantes

#### ■ Les publics et/ou territoire cibles

- Pépinières
- Centres équestres
- Villes et responsables des parcs urbains
- Entente Interdépartementale de Démoustication (EID)
- Collectivités / élus
- Professionnels de santé

#### ■ Exemples d'actions concrètes à mettre en œuvre

- Mise en place d'animations pour sensibiliser le personnel de pépinières, de centres équestres, etc.
- Formation des agents de collectivités aux EEE
- Renforcement de la surveillance des risques par des réseaux d'observateurs citoyens pour détecter précocement les EEE
- Mise en place de méthodes de gestion / atténuation du risque d'introduction, d'établissement ou d'invasion

#### ■ Exemples d'indicateurs à suivre

- Nombre de formations ou d'animations de sensibilisation
- Nombre de personnes ayant suivi ces formations
- Nombre de media d'informations / newsletter dédiés à ce sujet
- Nombre de détections, de rapports d'observation enregistrés
- Nombre de bases de données créées
- Nombre de méthodes de gestion mises en place

#### ■ Potentiels partenaires

Aude Nature, FREDON, DRAAF, ARB, OFB, Entente Interdépartementale de Démoustication (EID), CLS

Mesure  
3.2.4

## Sensibiliser la population aux zoonoses (leptospirose, fièvre Q, etc.), aux maladies vectorielles (maladie de Lyme, dengue, etc.) et aux risques allergènes

### ■ Les enjeux

Il est primordial que les populations puissent être formées aux enjeux des risques zoonotiques, des maladies vectorielles et des allergènes. La sensibilisation des populations est un enjeu majeur afin qu'elles puissent maîtriser les gestes de prévention individuelle ou collective ainsi que les actions curatives les plus adéquates pour faire face à la probabilité croissante de survenue de risques sanitaires (ex. : arboviroses, leptospirose, maladie de Lyme, herbe de la pampa, berce du Caucase, ambroisie, chenilles processionnaires, ...). Il existe, dès lors, un réel besoin d'information, de sensibilisation et de formation du grand public et des scolaires. Il est nécessaire de faire en sorte que les individus puissent être en capacité d'être acteurs de leur prévention, et puissent initier des changements de comportements positifs. De même que chacun adopte des comportements de sécurité individuelle en milieu urbain (se déplacer sur un trottoir, traverser sur un passage piéton, respecter les feux de signalisation...), il est nécessaire d'adapter ses vêtements et son comportement afin de profiter des bienfaits des milieux naturels lors d'une sortie en nature.

### ■ Mots clefs

- Biodiversité
- Zoonoses
- Maladies vectorielles
- Gestes de prévention et curatifs
- Modification de comportements

### ■ Les publics et/ou territoire cibles

- Toute la population (adultes, scolaires, etc.)

### ■ Exemples d'actions concrètes à mettre en œuvre

- Mise en place d'actions de sensibilisation sous différents formats (ateliers, stands) pour le grand public
- Mise en place de projets scolaires impliquant les élèves et intégrant une démarche de suivi temporel
- Mise en place de projets de sciences participatives ou de mobilisation citoyenne

### ■ Exemples d'indicateurs à suivre

- Nombre de personnes et de classes sensibilisées
- Nombre d'actions, de projets, d'événements grand public menés
- Évaluation de la modification des comportements : mise en place de nouveaux comportements individuels ou collectifs (projets de participation citoyenne)

### ■ Potentiels partenaires

ARS Occitanie, GRAINE Occitanie, associations de sensibilisation à l'écologie, organismes de recherche, CLS



Axe 4

# Prévenir et limiter les risques sanitaires liés aux milieux intérieurs

<b>Objectif 4.1</b>	
<b>Faire connaître l'impact des milieux intérieurs sur la santé</b>	<b>54</b>
Mesure 4.1.1	
<b>Sensibiliser le grand public au lien entre les milieux intérieurs et la santé</b>	<b>55</b>
Mesure 4.1.2	
<b>Mettre en œuvre des actions de prévention auprès des citoyens de demain</b>	<b>56</b>
<b>Objectif 4.2</b>	
<b>Améliorer la capacité des professionnels à prendre en compte l'impact des milieux intérieurs sur la santé</b>	<b>57</b>
Mesure 4.2.1	
<b>Accompagner les professionnels du bâtiment au "construire et au rénover sain"</b>	<b>58</b>
Mesure 4.2.2	
Sensibiliser les gestionnaires de bâtiments, les responsables des achats et les personnels agents d'entretien et de maintenance sur le lien entre bâtiment et santé	59
Mesure 4.2.3	
<b>Développer, promouvoir et pérenniser la fonction de conseiller médical en environnement intérieur (CMEI) et de conseiller habitat et santé (CHS)</b>	<b>61</b>
<b>Objectif 4.3</b>	
<b>Prévenir les risques auditifs chez les jeunes</b>	<b>62</b>
Mesure 4.3.1	
<b>Sensibiliser les enfants et les adolescents en milieu scolaire aux risques auditifs liés à l'écoute de la musique amplifiée</b>	<b>63</b>
Mesure 4.3.2	
<b>Agir auprès du milieu festif et du grand public</b>	<b>64</b>
Mesure 4.3.3	
<b>Agir auprès des concepteurs, gestionnaires et usagers des bâtiments</b>	<b>65</b>

Axe 4

## Prévenir et limiter les risques sanitaires liés aux milieux intérieurs

Les **milieux intérieurs** sont ici définis comme les espaces dans lesquels nous passons une grande partie de notre temps : domicile, bureau, établissements recevant du public (ERP), salles de concert...

Nous passons environ 80 % de notre temps dans un espace clos, cette moyenne pouvant être plus élevée pour les enfants<sup>26</sup>. La pollution y est 2 à 5 fois supérieure à la pollution extérieure, avec de l'ordre de 900 polluants qui ont pu être recensés (polluants liés aux matériaux de construction, à l'ameublement...) <sup>27</sup>. Nos activités peuvent dégrader la qualité de l'air intérieur (ménage, bricolage, travaux, tabagisme...). La nature géologique des terrains, notamment en zone granitique, peut également affecter la qualité de l'air intérieur avec la présence du radon, gaz radioactif d'origine naturelle.

Cette mauvaise qualité de l'air intérieur (QAI) a un impact avéré sur notre santé : maladies respiratoires telles que l'asthme, allergies, cancers, etc.<sup>28</sup>

Pour y faire face, de nombreuses réglementations existent visant à diminuer cette pollution : étiquetage de produits de construction et de décoration, surveillance de la QAI dans certains établissements recevant du public (ERP), réglementations amiante, plomb, radon, etc.

Ainsi, pour réduire l'exposition aux polluants de l'air intérieur, il convient de limiter les émissions à la source et d'adopter de bons gestes et de bonnes pratiques. Mais pour atteindre cet objectif, il convient de porter à la connaissance de tous l'impact des espaces intérieurs sur la santé, d'informer sur les réglementations en vigueur et les ressources disponibles et d'accompagner à la mise en place de ces bons gestes et bonnes pratiques.

<sup>26</sup> Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires, Qualité de l'air intérieur, 2023

<sup>27</sup> RECO Santé, L'air intérieur des logements est-il pollué, 2022

<sup>28</sup> OMS, Pollution de l'air intérieur des habitations et santé, 2022

## Objectif opérationnel 4.1

### Faire connaître l'impact des milieux intérieurs sur la santé

La prise de conscience des risques sanitaires liés à la qualité de l'air intérieur est assez récente et a été accentuée par la crise sanitaire liée au Covid-19.

En France, on estime à 4 millions le nombre d'asthmatiques<sup>29</sup>. Ce chiffre a triplé en 20 ans. Les enfants sont particulièrement concernés puisque 13 % des enfants de 11 à 14 ans ont déjà eu une crise d'asthme. Au total, on estime qu'environ 2 500 décès sont liés à l'asthme chaque année<sup>30</sup>.

En Occitanie, asthme et allergies respiratoires sont au 1<sup>er</sup> rang des maladies chroniques chez l'enfant<sup>31</sup>. Dans ce contexte, cet objectif vise à atteindre la population et notamment les jeunes pour les sensibiliser sur les liens entre milieux intérieurs et santé, et les rendre plus aptes à mettre en œuvre des actions de prévention.

---

<sup>29</sup> Santé Publique France, Prévalence de l'asthme en France, 2022

<sup>30</sup> Ibid

<sup>31</sup> ARS Occitanie, Résumé des enjeux de santé prioritaires en Occitanie, définis au sein du PRS 2018-2022, PRSE 3 2017-2021 et du PRSE 3 2016-2020



Mesure  
4.1.1

## Sensibiliser le grand public au lien entre les milieux intérieurs et la santé

### ■ Les enjeux

Les environnements intérieurs (domicile, bureau, ERP,...) peuvent être à l'origine de l'exposition des occupants ou usagers à des risques sanitaires environnementaux : une mauvaise qualité de l'air intérieur, la présence de produits chimiques, de moisissures ou bien encore de bruit. Il est donc important de se tenir informé des risques sanitaires potentiels, et d'adopter les gestes de prévention pour maintenir un environnement intérieur sain.

Cette mesure vise à sensibiliser le grand public au lien entre les milieux intérieurs et la santé. La sensibilisation constitue l'une des premières étapes dans le processus d'adoption des comportements favorables à la santé.

### ■ Mots clefs

- Air intérieur
- Produits chimiques
- Radon
- Amiante
- Plomb
- Perturbateurs endocriniens

### ■ Les publics et/ou territoire cibles

- Ensemble de la population

### ■ Exemples d'actions concrètes à mettre en œuvre

- Sensibilisation de la population au risque radon par la mise à disposition de kits de mesure
- Ajout d'un chapitre "santé et habitat" dans les livrets d'accueil des bailleurs sociaux
- Développement d'actions de communication sur l'impact des milieux intérieurs sur la santé

### ■ Exemples d'indicateurs à suivre

- Nombre de kits de mesure de RADON distribués
- Nombre de personnes touchées par les actions de prévention sur l'impact des milieux intérieurs sur la santé

### ■ Potentiels partenaires

ARS, DREAL (DHL), élus, collectivités, éducation nationale, GRAINE, IREPS, CAF, CLS

## Mesure 4.1.2

### Mettre en œuvre des actions de prévention auprès des citoyens de demain

#### ■ Les enjeux

L'exposition précoce à certaines substances contribuerait à l'émergence de pathologies telles que l'asthme, des troubles du développement, du système endocrinien, ou bien encore la dégradation de certaines fonctions.

Développer un environnement favorable à la santé dès le plus jeune âge permet aux jeunes générations d'être en meilleure santé plus longtemps. Par ailleurs, il est important de préparer ces jeunes générations à prendre les bonnes décisions pour leur santé, aussi bien dans leur vie personnelle qu'au niveau collectif, et à devenir des porteurs du changement dès aujourd'hui, des ambassadeurs des messages de prévention (action dans leur famille, cercle d'amis, réseaux sociaux).

#### ■ Mots clefs

- Air intérieur
- Produits chimiques
- Radon
- Amiante
- Plomb
- Perturbateurs endocriniens

#### ■ Les publics et/ou territoire cibles

- Jeunes : depuis la crèche jusqu'au lycée
- Personnels en charge des jeunes : encadrants, gestionnaires bâtiments...

#### ■ Exemples d'actions concrètes à mettre en œuvre

- Collaboration avec les CESC (Comité d'Education en Santé et Citoyenneté) dans le 2nd degré pour mener des actions de prévention
- Actions de communication et sensibilisation régulières des collectivités en charge des établissements accueillant des jeunes
- Organisation d'ateliers dans les établissements auprès des jeunes (ex : atelier do it yourself), par exemple l'acquisition d'écogestes sur l'entretien / produits ménagers, le partage de bonnes pratiques (aération)

#### ■ Exemples d'indicateurs à suivre

- Nombre d'actions de communication mises en place
- Nombre d'ateliers réalisés auprès des jeunes
- Nombre d'établissements scolaires sensibilisés

#### ■ Potentiels partenaires

Comité d'Education en Santé et Citoyenneté des collèges/lycées, GRAINE, Collectivités, CLS

## Objectif opérationnel 4.2

Améliorer la capacité des professionnels à prendre en compte l'impact des milieux intérieurs sur la santé

Il s'agit ici d'informer les professionnels du bâtiment sur l'impact des modalités de construction et de rénovation sur la santé des professionnels intervenant et celles des usagers et des occupants, ainsi que sur les bonnes pratiques afin de construire et rénover sain.

Cet axe vise également à promouvoir auprès des collectivités, des établissements et des gestionnaires, les bonnes pratiques en matière d'achats de matériel, de prestations d'entretien et de maintenance pour garantir un environnement intérieur sain. Il s'agira également de développer des dispositifs organisant l'intervention de conseillers médicaux en environnement intérieur ou conseillers habitat-santé.

Les gestionnaires et les personnels d'entretien et de maintenance des établissements recevant du public (ERP) accueillants des enfants devront également être sensibilisés sur les liens entre milieux intérieurs et santé pour leur permettre d'adopter des mesures de prévention adaptées.

## Mesure 4.2.1

### Accompagner les professionnels du bâtiment au "construire et au rénover sain"

#### ■ Les enjeux

Il est aujourd'hui avéré que les modalités de construction et de rénovation (produits de construction utilisés, ventilation par exemple) ont un impact sur la santé des occupants et des usagers des bâtiments.

Une construction saine dépend de plusieurs facteurs tels que le climat, l'environnement (qu'il soit rural ou urbain), la qualité de l'air et de l'eau, le bruit, la lumière naturelle, les questions relatives à l'énergie, les infrastructures de transports proches, la gestion des déchets, etc.<sup>32</sup>

L'enjeu pour les professionnels du bâtiment doit être de construire et de rénover des bâtiments afin de les rendre sains et confortables, avec un impact sur l'environnement durablement minimisé.

Cette mesure vise à accompagner les professionnels du bâtiment dans cette démarche.

#### ■ Mots clefs

- Air intérieur
- Produits chimiques
- Radon
- Amiante
- Plomb
- Perturbateurs endocriniens
- Ventilation
- Confort d'été

#### ■ Les publics et/ou territoire cibles

- Professionnels du bâtiment

#### ■ Exemples d'actions concrètes à mettre en œuvre

- Recensement de l'existant en matière de formations/ressources/documentation
- Organisation de sessions d'informations pour les professionnels sur leur santé, la santé des occupants (ex : journée qualité construction/matinales techniques...)

#### ■ Exemples d'indicateurs à suivre

- Recensement de l'existant en matière de formations/ressources/ documentation
- Nombre de personnes présentes aux sessions d'information

#### ■ Potentiels partenaires

GRAINE, DREAL, DREETS, ARS, ASN, CNFPT, FFB, CAPEB, Compagnons du devoir (porteurs d'un CQP), AFPA, Apprentis d'Auteuil, AFV, Envirobat et autres organisations professionnelles, établissements de santé, CLS

<sup>32</sup> Ministère de l'égalité des territoires et du logement, Construire sain, avril 2013

Mesure  
4.2.2

## Sensibiliser les gestionnaires de bâtiments, les responsables des achats et les personnels agents d'entretien et de maintenance sur le lien entre bâtiment et santé, et accompagner l'évolution de leurs pratiques

### ■ Les enjeux

L'environnement intérieur peut être dégradé par plusieurs facteurs, et notamment par l'émission de polluants qui peuvent nuire à la santé des occupants : produits chimiques contenus dans les produits d'entretien, produits et matériaux de construction, mobilier. Une attention particulière doit être portée sur les bonnes pratiques en matière d'achat de matériel et de prestation d'entretien et de maintenance, afin de garantir une bonne qualité de l'air intérieur pour les professionnels, les usagers et les occupants.

Cette mesure vise à accompagner les décideurs à adopter des pratiques d'achats de matériels et de prestations plus vertueuses pour l'environnement et la santé des professionnels, des occupants et des usagers.

Par ailleurs, il existe une obligation de surveiller périodiquement la qualité de l'air intérieur dans certains établissements recevant du public (ERP) accueillant des populations sensibles ou exposées sur de longues périodes (crèches, écoles, collèges, lycées, centre de loisirs, EPHAD, etc. qui vient d'être révisée en décembre 2022. Ces établissements sont également soumis à d'autres réglementations : radon, amiante, ...

Cette mesure vise à :

- Informer les gestionnaires de bâtiment sur les réglementations en vigueur
- Sensibiliser les gestionnaires de ces bâtiments aux bonnes pratiques
- Sensibiliser des agents d'entretien et de maintenance

### ■ Mots clefs

- Achats responsables
- Collectivités
- Air intérieur
- Produits chimiques
- Radon, amiante, plomb
- Perturbateurs endocriniens
- Ventilation
- Confort d'été

### ■ Les publics et/ou territoire cibles

- Services des achats des collectivités
- Services des achats des établissements de santé
- Gestionnaires et personnels d'entretien et de maintenance des établissements recevant du public sensible
- Prescripteurs et constructeurs publics (écoles, bureaux, etc.)
- Distributeurs de matériaux de bricolages et de construction

### ■ Exemples d'actions concrètes à mettre en œuvre

- Rédaction d'un guide des bons achats et des bonnes prestations d'entretien et de maintenance, écologiques et sains (ex : labels)
- Rédaction d'un guide sur le "construire et le rénover sain"
- Promotion des achats éco-responsables
- Recensement de l'existant en termes de réglementation/guides/bonnes pratiques
- Organisation de sessions d'information (ex : semaine de la qualité de l'air intérieur)
- Sensibilisation et accompagnement des gestionnaires des établissements soumis à la réglementation QAI, en faisant connaître le dispositif révisé sur la réglementation surveillance qualité de l'air intérieur
- Formation des agents d'entretien et de maintenance aux bonnes pratiques (collectivités, hôpitaux, ERP, etc.)

### ■ Exemples d'indicateurs à suivre

- Nombre de guides distribués présentant les bons achats et les bonnes prestations d'entretien et de maintenance
- Nombre de professionnels du bâtiment accompagnés
- Nombre de guides « construire et rénover sains » diffusés aux collectivités et gestionnaires de bâtiment
- Recensement des règlements et des guides de bonnes pratiques : oui/non
- Nombre d'agents d'entretien et de maintenance sensibilisés aux bonnes pratiques

### ■ Potentiels partenaires

ADEME, UFC Que choisir, CLCV, collectivités, GRAINE, DREAL (DDTM) /DREETS, ARS, ASN, Conseil Régional, Conseils Départementaux, CNFPT, Fédération Française du bâtiment, Compagnons du devoirs, AFPA, Apprentis d'Auteuil, FIMEA, AFV, Fédération de l'Hospitalisation privée, C2DS, CLS

Mesure  
4.2.3

## Développer, promouvoir et pérenniser la fonction de conseiller médical en environnement intérieur (CMEI) et de conseiller habitat et santé (CHS)

### ■ Les enjeux

Les CMEI/CHS sont des professionnels formés pour réaliser un diagnostic de l'environnement du patient atteint de maladies respiratoires, allergiques ou immunitaires. Ils se déplacent au domicile du patient pour auditer son environnement et peuvent être amenés à réaliser des analyses de paramètres physiques, chimiques et biologiques afin d'adapter les mesures d'éviction conseillées.

En Occitanie, on dénombre quelques personnes formées au métier de CMEI/CHS présentes dans les collectivités, en ARS ou dans des structures privées. Toutefois, celles-ci n'exercent pas le métier en tant que tel faute de dispositif existant pour structurer la prise en charge financière de ce type d'intervention.

Cette mesure prévoit dans un premier temps de faire un état des lieux des CMEI/CHS en Occitanie, d'identifier des structures (collectivités, établissements de santé ou autres qui pourraient porter le dispositif, de mettre en place le dispositif organisationnel et financier puis de le promouvoir auprès des pneumo-allergologues. Un lien avec les actions d'éducation thérapeutique du patient pourra à bon escient être envisagé.

Ces interventions pourront consister en des visites au domicile des patients souffrant de pathologies respiratoires, ou bien encore l'organisation de sessions de sensibilisation aux bons gestes pour protéger sa santé au sein de son logement.

### ■ Mots clefs

- CMEI – conseiller médical en environnement intérieur
- CHS – conseiller habitat et santé

### ■ Les publics et/ou territoire cibles

- Patients avec pathologie respiratoire avérée (ex : asthme) suivis par un pneumo-allergologue public ou privé
- Public jeune en priorité

### ■ Exemples d'actions concrètes à mettre en œuvre

- Mise en place de dispositifs de financement d'intervention de CMEI/CHS avec des partenaires identifiés (CH, école de l'Asthme, collectivités, associations, etc.)
- Promotion du dispositif d'interventions de CMEI/CHS auprès de pneumo-allergologues
- Renforcement du maillage territorial des CMEI/CHS en Occitanie (identifier les compétences disponibles sur le territoire)
- Mise en place, via un appel à projet, d'ateliers de sensibilisation par les CMEI/CHS
- Rédaction d'une convention type permettant aux CMEI agents de collectivité territoriale d'intervenir sur un territoire plus vaste que le périmètre de leur seule collectivité
- Formation des infirmières de santé au travail sur ces sujets

### ■ Exemples d'indicateurs à suivre

- Nombre de dispositifs de financement
- Nombre de CMEI intervenant dans la région
- Nombre de prescriptions
- Nombre de consultations/visites par les CMEI

### ■ Potentiels partenaires

Association Pour changer d'air, CH Toulouse et Montpellier, Mutualité Française, Pneumo-Allergologues en libéral (réseau), SCHS, DREAL, ARS, établissements de santé publics et privés, CLS

## Objectif opérationnel 4.3

### Prévenir les risques auditifs chez les jeunes

L'intérêt des jeunes pour la musique ne cesse d'augmenter. Cela se traduit par une hausse du temps d'écoute quotidienne de la musique, qui s'explique par l'individualisation et la dématérialisation des pratiques d'écoute<sup>33</sup>.

Une étude menée par la Fédération Octopus en 2022 révèle que<sup>34</sup> :

- Les jeunes écoutent en moyenne 3h45 de sons amplifiés (comprenant la musique, les vidéos, les jeux vidéo, les appels téléphoniques en visioconférence...) par jour.
- Les adolescents d'Occitanie aiment écouter les sons amplifiés avec un son d'intensité moyenne (40 % d'entre eux) ou plutôt forte (41 % d'entre eux), d'après leur appréciation.
- Un peu plus de la moitié des jeunes (54,2 %) dit avoir déjà ressenti des troubles auditifs (bourdonnement dans les oreilles, impression de moins bien entendre...) après avoir écouté du son, dont seulement 2,7 % disent que cela leur est arrivé souvent.

Cet objectif vise à prévenir les risques auditifs pour les jeunes via le milieu scolaire et lors d'événements festifs. Il s'agit également d'agir auprès des concepteurs, gestionnaires et usagers des bâtiments pour la prévention de ces risques.

<sup>33</sup> Ministère de la culture, 50 ans de pratiques culturelles en France, 2020

<sup>34</sup> OCTOPUS, Jeunes, musique et risques auditifs en Occitanie, Baromètre 2022



Mesure  
4.3.1

## Sensibiliser les enfants et les adolescents en milieu scolaire aux risques auditifs liés à l'écoute de la musique amplifiée

### ■ Les enjeux

Un jeune sur 4 se préparant à entrer sur le marché du travail présente un déficit auditif pathologique<sup>35</sup>. Une enquête réalisée en 2015 auprès de collégiens a montré l'importance des niveaux sonores auxquels ils sont exposés, tout comme l'insuffisance des mesures préventives<sup>36</sup>.

La réglementation fixe les seuils de décibels (DB) réglementaires suivants :

- 105 dB dans les lieux festifs fermés (salles de concert, salles de fêtes, bars, etc.) ;
- 100 dB pour les casques d'écoute et les tablettes.

En espace ouvert, le niveau de musique diffusée n'est pas réglementé, alors qu'un grand nombre de parents sont accompagnés de leurs enfants. La majorité n'a pas conscience des risques d'une exposition sonore excessive, ni de la sensibilité particulière de l'enfant.

Cette mesure vise à sensibiliser en milieu scolaire les enfants et les adolescents aux risques auditifs liés à l'écoute de la musique amplifiée.

### ■ Mots clefs

- Milieu scolaire
- Risque auditif
- Musique
- Enfant
- Adolescents

### ■ Les publics et/ou territoire cibles

- Enfants
- Adolescents (collège et lycée)

### ■ Exemples d'actions concrètes à mettre en œuvre

- Mise à disposition d'un kit pour sensibiliser aux risques liés au bruit, par exemple pour les équipes mobiles de prévention ou les animateurs/éducateurs du périscolaire
- Déploiement des campagnes de sensibilisation (notamment sur les effets de la musique amplifiée)
- Promotion des outils existants pour la prévention des risques auditifs (ex : réglette de mesure de la pollution sonore du C2DS)

### ■ Exemples d'indicateurs à suivre

- Nombre de jeunes ayant bénéficié de l'action
- Nombre de kits de sensibilisation distribués

### ■ Potentiels partenaires

Éducation nationale, Collectivités locales (périscolaires), Écoles de musique / conservatoires, C2DS, CLS

<sup>35</sup> ORS Midi-Pyrénées, Enquête auprès de 5 600 jeunes de 16 à 25 ans au moment de leur entrée sur le marché du travail, 2009

<sup>36</sup> Académie de Toulouse, La santé des collégiens et des lycéens, 2015-2014

## Mesure 4.3.2

### Agir auprès du milieu festif et du grand public

#### ■ Les enjeux

Les impacts sur la santé du bruit en milieu festif sont de deux ordres : les effets directs sur l'audition et les effets extra-auditifs.

Parmi les effets directs sur l'audition, on distingue 3 traumatismes :

- La surdité d'apparition progressive et insidieuse,
- Les acouphènes : bourdonnements ou sifflements d'oreilles désagréables, ponctuels ou permanents,
- L'hyperacousie : extrême sensibilité aux sons.

Parmi les effets extra-auditifs, on note l'apparition de perturbation du sommeil, de gêne auditive, et des effets sur les attitudes, les comportements, les performances et l'intelligibilité de la parole.

Plusieurs gestes sont à connaître et à adopter pour limiter ces risques : s'éloigner des enceintes, faire des pauses régulières dans une zone calme, porter des bouchons d'oreilles.

Cette mesure vise à transmettre au grand public les réflexes à adopter pour limiter les risques auditifs en milieu festif.

#### ■ Mots clefs

- Milieu festif
- Risque auditif
- Musique

#### ■ Les publics et/ou territoire cibles

- Adolescents
- Adultes
- Gestionnaires de lieux ou événements diffusant des sons amplifiés

#### ■ Exemples d'actions concrètes à mettre en œuvre

- Déclinaison des campagnes de prévention nationales à l'échelle de la région
- Distribution de bouchons d'oreille et de casques
- Sensibilisation des gestionnaires de lieux diffusant des sons amplifiés sur leurs obligations réglementaires, notamment celle de disposer d'une étude d'impact des nuisances sonores (EINS)
- Mise à disposition des gestionnaires de lieux diffusant des sons amplifiés d'une liste de bureaux d'études en acoustique élaborant des EINS de qualité
- Incitation à l'élaboration par les collectivités de Chartes de la vie nocturne

#### ■ Exemples d'indicateurs à suivre

- Nombre d'événements musicaux concernés
- Nombre de personnes sensibilisées
- Nombre de bouchons d'oreilles et de casques distribués

#### ■ Potentiels partenaires

Octopus, collectivités locales, organisateurs d'événements festifs, CLS,

Mesure  
4.3.3

## Agir auprès des concepteurs, gestionnaires et usagers des bâtiments

### ■ Les enjeux

Cette mesure vise à limiter l'exposition aux risques auditifs et à préserver la santé auditive du public et des salariés sur les lieux de diffusion de musique. Par exemple, le choix de revêtements et de portes présentant des caractéristiques acoustiques adéquates joue sur la position et la directivité des ondes sonores.

Elle vise également à réduire l'exposition aux risques auditifs dans les cantines scolaires. Dans ces lieux de vie, l'insonorisation des locaux ainsi que les matériaux de construction utilisés (carrelage, murs en béton peints, tables en formica, chaises à pieds métalliques), associés aux conversations et à l'agitation des enfants sont souvent responsables d'un niveau sonore trop élevé et présentant des risques pour la santé.

Enfin, cette mesure vise à accompagner les concepteurs, les gestionnaires et les usagers des bâtiments pour réduire leur exposition aux risques auditifs.

### ■ Mots clefs

- Risque auditif
- Bâtiment
- Construction

### ■ Les publics et/ou territoire cibles

- Concepteurs et gestionnaires de bâtiments
- Usagers des bâtiments, en ciblant le jeune public

### ■ Exemples d'actions concrètes à mettre en œuvre

- Mise en place d'actions de réduction du bruit dans les cantines scolaires
- Sensibilisation des collectivités territoriales à la prévention des risques auditifs
- Incitation des collectivités à développer des zones calmes / moments apaisés
- Accompagnement des mairies à gérer les bruits de voisinage (promotion du guide du CidB, facilitation du constat de bruit avec des applications mobiles, etc.)
- Incitation à la rénovation énergétique et acoustique des bâtiments d'habitation et ERP

### ■ Exemples d'indicateurs à suivre

- Nombre d'établissements scolaires sensibilisés
- Nombre de zones calmes développées par les collectivités

### ■ Potentiels partenaires

Etablissements scolaires, collectivités territoriales, Octopus, CLS

## ANNEXES

---

### Lexique

#### **Informer**

L'information seule ne suffit pas mais elle est essentielle tant pour les citoyens que pour les professionnels. Elle vise à partager, transmettre sans nécessairement attendre de la personne concernée un comportement ou une compétence spécifique.

L'information peut se faire au moyen d'activité de veille, de mise à disposition de ressources documentaires, de création de sites internet d'information, de plaquettes d'information, de conférences d'information, de la tenue de stands...

#### **Sensibiliser**

La sensibilisation vise à améliorer la connaissance des populations et des professionnels sur un problème de santé publique pour induire un regard réflexif favorable à une mobilisation vers un changement de comportement. La sensibilisation passe notamment par une réflexion et un travail sur ses propres représentations et celles des autres.

#### **Former**

Former correspond au fait de proposer un enseignant interactif visant le développement d'un processus d'acquisitions de compétences dans 3 domaines qui doivent être articulés :

- Celui du « savoir » issu des connaissances médicales, des sciences humaines et sociales ;
- Celui du « savoir-faire » : méthodologie, techniques et outils d'intervention ;
- Celui du « savoir-être » : aptitude à l'écoute, capacité d'adaptation.

Du fait de la prise en compte récente des problématiques en santé-environnement, il existe un réel besoin de formation. Il s'agit à la fois de former à la santé-environnementale de façon globale ou par thématique pour comprendre les constats et les enjeux, ainsi qu'à la prévention et la promotion en santé-environnement pour identifier des leviers d'action.

#### **Eduquer**

L'éducation a vocation à s'adresser de manière bienveillante à tous les citoyens. Elle a pour finalité d'accompagner les citoyens vers une prise de conscience de la complexité de leur environnement, vers l'acquisition de connaissances et de compétences qui leur permettent d'agir individuellement et collectivement sur les sujets d'environnement, de santé et sociétaux. In fine, l'éducation permet aux citoyens de faire des choix éclairés.

L'éducation s'appuie en priorité sur des pédagogies actives, visant à rendre les citoyens et les professionnels acteurs de leurs apprentissages afin qu'ils construisent leurs savoirs au travers de situations de recherche.

### **Mobiliser les citoyens**

La mobilisation citoyenne tend à favoriser le passage à l'action des citoyens. Elle s'appuie sur la mise en œuvre d'actions éducatives visant à favoriser ou permettre l'engagement individuel et collectif. L'évaluation de ces actions est ainsi centrée sur l'engagement de chaque citoyen (progression, type d'engagement, nombre à s'être engagé, etc.)

### **Engager la participation citoyenne**

La participation citoyenne poursuit l'objectif d'améliorer la qualité des décisions prises dans le cadre d'une politique publique, d'une action, d'un projet. Ce type d'action tend à impliquer les citoyens dans la compréhension, la définition, le traitement des questions qui les concernent (citoyens, usagers, habitants, salariés, etc.). Dans le cadre d'actions de participation citoyenne, l'évaluation cible le niveau d'influence du dispositif sur la décision.

### **Mettre en réseau (partenariats)**

La mise en réseau vise à rassembler l'ensemble des acteurs œuvrant ou souhaitant développer des actions en santé-environnement. Elle tend à développer une culture commune en santé-environnement vectrice d'un déploiement quantitatif et qualitatif d'actions à destination des citoyens en Occitanie. Elle se matérialise par la création d'espaces d'échanges et de rencontres permettant de mutualiser les savoirs, croiser les regards, d'échanger sur les pratiques, de se former/co-former et de concevoir des actions communes et/ou complémentaires se basant sur l'ensemble des compétences en présence. Elle vise également à renforcer les partenariats entre les acteurs et les territoires engagés sur le sujet santé-environnement.

## Membres du Groupe Régional Santé-Environnement PRSE 4

CPIE Terres Toulousaines
Académie de Montpellier
Agence de l'eau Adour Garonne
Agence Environnement & Santé
Agglomération du Gard Rhodanien
Agglomération du Gard rhodanien
Agglomération du Grand albigeois
ARB Occitanie
ARS Occitanie
ARS
Association MOHICANS
ATMO
AUA asso urbanisme Toulouse
Aude Nature
Autorité de sureté nucléaire
CEREMA
CESER
CHU Montauban
CHU Montpellier
CHU Toulouse
CIVAM Occitanie
CLCV - Association nationale de consommateurs et usagers
Clinique Montberon
CLS Albi
CLS Pays Haut Languedoc et Vignobles
CLS Pays Midi Quercy
CLS Pyrénées Cerdagne
CLS Grand Quercy
CLS/CLSM Grand Montauban Communauté d'Agglomération
CODES 34
Communauté de communes Terres des Confluences (CLS/CLSM)
Conseil départemental du Gard
CREAI ORS
Croix-Rouge Occitanie
DRAAF
DREETS
FHP Occitanie
FIMEA et Unikalo
FREDON Occitanie
Gée Aude

GRAINE Occitanie
INRAE
IREPS
Maire de Bagnols sur Cèze
Mairie de Ramonville
Mairie de Toulouse
Montpellier Méditerranée Métropole
Mutualité Française Occitanie
OCTOPUS
Ordre des vétérinaires
Primum non nocere
RéeL-CPIE de Lozère
Région Occitanie
Réseau Environnement Santé
Réseau Périnatalité Occitanie
Responsable prescription France VMI
Santé Publique France
SCHS Montpellier
SCHS Tarbes (Service Communal Hygiène & Santé)
SCHS Toulouse
UFC Que Choisir
Union régionale des CPIE
Université de Montpellier
Université de Toulouse
URPS (Masseur Kinésithérapeute)
URPS (Médecins Libéraux de France)
URPS Ide
URPS Orthophonistes
Ville de Montpellier
Ville de Narbonne

## Acronymes

- AAP** Appel à projet
- ACM** Accueils Collectifs de Mineurs
- ADEME** Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie
- AD'OCC** Agence de développement économique d'Occitanie
- AEP** Alimentation en eau potable
- AFEST** Action de formation en situation de travail
- AFPA** Agence nationale pour la formation professionnelle des adultes
- AFV** Association Française de la Ventilation
- ARB** Agence Régionale de la Biodiversité
- AREC** Agence Régionale Energie Climat
- ARS** Agence Régionale de Santé
- ASN** Autorité de sûreté nucléaire
- AUAT** Agence d'urbanisme et d'aménagement Toulouse aire métropolitaine
- C2DS** Comité pour le Développement Durable en Santé
- CAF** Caisse d'allocations familiales
- CAUE** Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement
- CCHF** Fièvre hémorragique de Crimée-Congo
- CEREMA** Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement
- CHS** Conseiller Habitat Santé
- CHU** Centre Hospitalier Universitaire
- CLCV** Consommation Logement Cadre de vie
- CLS** Contrat Local de Santé
- CMEI** Conseiller Médical en Environnement Intérieur
- CNFPT** Centre National de la Fonction Publique Territoriale
- COV** Composés organiques volatiles
- CPAM** Caisse primaire d'assurance maladie
- CPTS** Communauté professionnelle territoriale de santé
- CREAI** Centre Régional d'Etudes, d'Actions et d'Informations en faveur des personnes en situation de vulnérabilité
- CRPPE** Centre régional de pathologies professionnelles et environnementales
- CTG** Convention Territoriale Globale
- DAC** Dispositifs d'appui à la coordination
- DD ARS** Délégation Départementale de l'Agence Régionale de Santé
- DGS** Direction Générale de la Santé
- DRAPPS** Dispositif Régional d'Appui en Prévention et Promotion de la Santé Occitanie
- DREAL** Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement
- DREETS** Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités
- DU** Diplôme Universitaire
- EEE** Espèce exotique envahissante
- EHESP** École des hautes études en santé publique
- EID** Entente Interdépartementale de Démoustification
- EPCI** Etablissements publics de coopération intercommunale
- ERP** Etablissement recevant du public
- ESPT** Elus santé publique et territoires



- FAO** Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture
- FFB** Fédération française du bâtiment
- FIMEA** Fédération Interprofessionnelle des Métiers de l'Environnement Atmosphérique HCSP : Haut Conseil de la santé publique
- FREDON** Fédérations régionales de lutte et de défense contre les organismes nuisibles
- GRSE** Groupement régional en santé-environnement
- HAP** Hydrocarbures aromatiques polycycliques
- INET** Institut National des études territoriales
- IREPS** Instance Régionale d'Education et de Promotion Santé
- ISS** Inégalités sociales de santé
- JEVI** Jardin, espaces végétalisés et infrastructures
- MSA** Sécurité sociale agricole
- MSP** Maison de santé pluriprofessionnelle
- OFB** Office français de la biodiversité
- OMS** Organisation mondiale de la santé
- OMSA** Organisation mondiale de la santé animale
- ORS** Observatoire Régional de la Santé
- PAT** Projet alimentaire territorial
- PCAET** Plan climat-air-énergie territorial
- PFAS** Substances per- et polyfluoroalkylées
- PGSSE** Plan de gestion de la sécurité sanitaire des eaux
- PLH** Plan local de l'habitat
- PLUI** Plan local d'urbanisme intercommunal
- PMI** Protection maternelle et infantile
- PNSE** Plan national santé-environnement
- PNUE** Programme des nations unies pour l'environnement
- PRSE** Plan régional santé-environnement
- QAI** Qualité de l'Air Intérieur
- RZESE** Réseau Régional Eduquer en Santé-Environnement
- RAM** Relai petit enfance
- Réseau EEDD** Réseau d'Education à l'Environnement et au Développement Durable
- SCHS** Service Communal d'Hygiène et de Santé
- SCoT** Schéma de cohérence territoriale
- SPF** Santé Publique France
- SRAV** Savoir rouler à vélo
- URCAUE** Union régionale des Conseils d'architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement

## Co-pilotes des objectifs du PRSE 4

<b>Axe 1</b>	
<b>Informé, former et éduquer à la santé-environnement</b>	
Objectif 1.1 : Développer les compétences pédagogiques en santé-environnement de l'ensemble des professionnels de santé et des secteurs socio-éducatif et médico-social	ARS IREPS
Objectif 1.2 : Mobiliser et accompagner les collectivités dans leur rôle de relais de la santé-environnement	DREAL ARS
Objectif 1.3 : Mobiliser les citoyens sur les sujets de santé environnement et renforcer leur pouvoir d'agir	GRAINE
<b>Axe 2</b>	
<b>Promouvoir un urbanisme, un aménagement du territoire et des mobilités favorables à la santé</b>	
Objectif 2.1 : Intégrer les enjeux de santé et d'adaptation au changement climatique dans les plans et projets d'aménagement	DREAL ARS CEREMA
Objectif 2.2 : Encourager les mobilités actives	DREAL CEREMA
<b>Axe 3</b>	
<b>Prévenir et limiter les risques sanitaires liés aux milieux extérieurs, dans le respect des écosystèmes et de la biodiversité</b>	
Objectif 3.1 : Prévenir les risques environnementaux liés à l'eau, l'air, aux sols (produits phytosanitaires, perturbateurs endocriniens, etc.)	DREAL ARS DRAAF
Objectif 3.2 : Surveiller et prévenir les risques engendrés par l'implication d'organismes à enjeux pour la santé, tels que ceux responsables de maladies vectorielles, de zoonoses ou d'allergies	ARS INRAE
<b>Axe 4</b>	
<b>Prévenir et limiter les risques sanitaires liés aux milieux intérieurs</b>	
Objectif 4.1 : Faire connaître l'impact des milieux intérieurs sur la santé	DREAL ARS
Objectif 4.2 : Améliorer la capacité des professionnels à prendre en compte l'impact des milieux intérieurs sur la santé	DREAL ARS
Objectif 4.3 : Prévenir les risques auditifs chez les jeunes	ARS Octopus





## *Préfecture de la région Occitanie*

Place Saint-Étienne  
31038 Toulouse CEDEX 9

## *ARS Occitanie*

26-28 Parc club du Millénaire  
1025, rue Henri Becquerel  
34067 MONTPELLIER  
04 67 07 20 07



[occitanie.prse.fr](http://occitanie.prse.fr)



© @ARS\_OC #COM, 01\_2024

